

Bulletin
d'informations
municipales



MARNE-ET-GONDOIRE
Département d'Éducation

CHANTELOUP-EN-BRIE



DOSSIER RENTRÉ SCOLAIRE ZOOM SUR LA FERMETURE D'UNE CLASSE MATERNELLE

Municipalité :

Gérard Willaume
démissionne
de son mandat
de Maire...

PAGE 2



Marne-et-Gondoire :

Réhabilitation
du domaine
de Rentilly...

PAGE 17



Service culturel :

Succès de la visite
des jardins
du « Louvard »...

PAGE 19



Gérard WILLAUME Maire de CHANTELOUP-EN-BRIE

à Tous les Habitants de Chanteloup

Chers Chanteloupiens,

J'ai le regret de vous faire part de ma démission prochaine de mon mandat de Maire.

Élu conseiller municipal depuis 1973 et Maire depuis 1977, je pense avoir atteint le moment où je dois confier le destin de ma commune – de notre commune – à un autre Maire.

Mais ce qui m'amène principalement à quitter cette fonction – qui m'a passionné, qui m'a beaucoup appris et dans laquelle je me suis totalement investi – tient avant tout à quelques petits problèmes de santé et à une certaine fatigue.

Mais la vie de la commune de Chanteloup continue et doit continuer d'autant que de grands projets et des engagements sont actés et programmés.

Tout d'abord : le démarrage de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre ; ensuite, la construction des équipements publics qui y sont liés : écoles, mairie, ateliers municipaux, halte-garderie, équipements sportifs, etc. ; enfin, le suivi de l'évolution de l'administration communale.

Une autre raison, qui me conduit aussi à arrêter mon mandat de Maire, est celle de la défection de 6 conseillers muni-

cipaux qui ont démissionné en cours de mandat pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles.

Une équipe municipale réduite ; l'arrêt de ma fonction de Maire ; le travail important qui s'annonce m'amèneront à organiser, dans les semaines à venir, en accord avec Monsieur le Préfet, une élection municipale complémentaire de 6 conseillers municipaux.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés de la date du scrutin dès que Monsieur le Préfet me l'aura indiquée, et nous vous présenterons les 6 candidats avec lesquels le Conseil municipal, au complet, entendra poursuivre la tâche que la grande majorité d'entre-vous lui a confiée lors des élections municipales de 2001.

Je sais que je pourrai encore compter sur vous pour que l'avenir de Chanteloup se poursuive dans les meilleures conditions dans l'intérêt général et pour vous-mêmes.

Très cordialement vôtre,

Gérard Willaume.

Au revoir Monsieur le Maire...

Gérard Willaume s'explique

Ce n'est pas sans un certain étonnement que les Chanteloupiens ont découvert, dans leur boîte aux lettres un courrier les informant de la démission de son mandat de maire de Gérard Willaume. Élu conseiller municipal en 1973, c'est en 1977 que Gérard Willaume a ceint l'écharpe tricolore de premier magistrat. Cela représente plus de 29 ans de fonction.

Aujourd'hui déclare M. Willaume : « A cause de problèmes de santé, de fatigue et de la défection de six

conseillers municipaux je suis amené à prendre cette décision. Chanteloup va grandir dans l'agglomération de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. 400 à 500 logements vont être construits d'ici à 2015, une ZAC dite du Chêne-Saint-Fiacre va voir le jour ainsi que les équipements publics, écoles, mairie... Je continue jusqu'à la fin de ce présent mandat au sein du conseil municipal ainsi que mon action dans les différents syndicats dont je suis membre et veillerai tout particulièrement avec mon successeur à protéger Chanteloup et

sa frange verte, au sein de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire dont la commune fait partie, de l'appétit démesuré en matière d'urbanisme de notre voisin Bussy-Saint-Georges. »

Les Chanteloupiens seront appelés aux urnes les 12 ou 19 novembre selon l'avis du préfet pour un renouvellement partiel du conseil municipal.

Jacquelin Besnier
Source : « La Marne ».



MON DERNIER ÉDITO

CHANTELOUP-EN-BRIE, le 22 septembre. – Entre le moment où j'écris ce dernier éditorial, en tant que Maire, et celui où vous l'aurez sous les yeux, deux ou trois semaines se seront écoulées. Le temps de la fabrication du *Cantu Lupi*, de son tirage et de sa distribution.

Alors, au regard de ce qui précède et de la lettre que je vous ai personnellement envoyée, je ne m'attarderai pas ici à vous dresser quelque bilan que ce soit. Nous verrons ça peut-être un peu plus tard.

Seulement et simplement, je souhaite faire un point sur les principales activités et les dossiers menés et en cours depuis le dernier numéro de ce bulletin municipal.

Tout d'abord, la rentrée scolaire. Pour la première fois, depuis longtemps, cette rentrée n'a pas été une réussite puisque, à deux élèves près, en maternelle, la décision unilatérale de l'Académie a entraîné la fermeture d'une classe. Forcément, la répartition des élèves s'est reportée sur les trois classes restantes, gonflant, du même coup, à la limite de la rupture, les effectifs. Cela malgré les dossiers fournis par la directrice et par mon adjointe aux affaires scolaires démontrant, à l'évidence, une situation provisoire puisque nous attendons de nouveaux petits avec l'arrivée de quelques familles dans les constructions en cours de finition. Ça n'a pas suffi, alors que l'on sait,

qu'aujourd'hui encore, environ 130 enseignants, rémunérés par l'Éducation nationale, n'ont pas d'affectation en Seine-et-Marne... Enseignants, parents et élus ont pourtant manifesté leur mécontentement et nous continuons à le faire. Mais, rien n'y fait. Que c'est difficile quand le dialogue n'existe pas avec les services de l'État et qu'ils imposent brutalement leurs oukases !..

Et ce n'est pas tout. Le Ministère de l'Éducation nationale veut faire appliquer l'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur la décentralisation en obligeant les communes à participer financièrement *au prorata* des élèves scolarisés dans des écoles privées. Ce qui a amené un établissement d'Ozoir-la-Ferrière à nous réclamer la modique somme d'environ 1 800 euros pour trois enfants.

On s'aperçoit ici que les fondements de la laïcité républicaine sont fortement attaqués et que la décision prise dans les cabinets ministériels débouche, une fois de plus, sur une facture supplémentaire à payer par les communes et donc directement par les contribuables. Cela devient intolérable et insupportable. (Voir plus loin l'article du *Monde* traitant de ce sujet.)

De même, le débat parlementaire actuel sur le devenir de la carte scolaire m'inspire une nouvelle inquiétude quant à la laïcité et aux finances communales.

Pourtant, il n'y a pas que des choses qui vont mal.

La situation conflictuelle que nous connaissons depuis l'ouverture du Centre de loisirs dans la ferme du Pavillon avec la société de gros œuvre a été résolue dans l'intérêt des deux parties. La société en question a accepté de signer avec nous un protocole d'accord transactionnel qui, du même coup, a permis de régler ce que nous devions vraiment et a engagé l'entreprise à arrêter sa procédure judiciaire. « *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.* » Ici, ce vieux proverbe s'est avéré d'actualité.

Dans la foulée, nous avons pu, de ce fait, dégager une enveloppe financière pour réaliser, dans cette même ferme, l'aménagement des cours que parents et animateurs réclamaient à cor et à cri. C'est fait. Il nous reste encore à peaufiner quelques détails techniques. « *Tout vient à point à qui sait attendre.* » Ah ! Encore un proverbe.

Une autre bonne nouvelle, notre pôle commercial, le long de la route de Provins, va démarrer ses travaux d'ici à la fin de l'année. Nous suivons de près l'évolution du dossier et avons demandé à ses dirigeants que l'ouverture se fasse avant le 1^{er} janvier 2008. Je sais qu'ils mettent actuellement

(Suite page 4)

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 3)

tout en œuvre pour que ce soit possible. (Afin de gagner une année de fiscalité pour la commune et la communauté d'agglomération.) Et ça, ce n'est pas un proverbe...

Avec l'installation de cette société commerciale importante dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre, dans le même temps vont commencer, en octobre, les travaux d'aménagement et de viabilité de la première tranche d'habitations. Opération dans laquelle sont prévus des logements en location aidée qui répondront, sans aucun doute, aux fortes demandes locales pour nos jeunes et parfois pour les parents de familles déjà installées à Chanteloup.

Oui, le démarrage effectif de cette Z.A.C., dont on parle depuis si longtemps, va être, dans les semaines à venir, visible par tous. Ne vous inquiétez pas, le gros du chantier sera à l'écart du bourg et la circulation des poids lourds se fera exclusivement par la route de Provins.

Mais pour faire face à l'arrivée de ces nouveaux résidents et plus particulièrement aux nouveaux élèves, nous avons mis en place toute la procédure pour la construction et l'aménagement des équipements scolaires. Le premier architecte a été désigné. Le projet est arrêté et le financement est en cours de montage.

A ce titre, nous avons fait valoir au directeur général de l'EPAMarne et au préfet,

considérant la faiblesse de nos moyens financiers, que, si l'État voulait réaliser cette Z.A.C., il fallait qu'il s'engage à financer ces équipements. Chose acquise, puisque la semaine dernière, a été conclu l'engagement financier par l'EPAMarne venant compléter intégralement le coût de l'école maternelle et de la halte-garderie, en complément des subventions classiques. Conclusions qui ouvrent des perspectives favorables au suivi et à la poursuite du programme général de cette Z.A.C.

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Île-de-France, vient de nous faire savoir qu'il présentera, lors de la prochaine session du mois d'octobre du Conseil régional, le financement de la déviation de Chanteloup qui devrait être lancée soit l'année prochaine soit au plus tard en 2008.

Enfin, un bel événement culturel s'est déroulé chez nous, la semaine dernière dans le cadre des « Journées du Patrimoine ». Outre l'inauguration et l'ouverture au grand public du site de Rentilly, « le Louvard », ancienne résidence du célèbre peintre Kees Van Dongen, a fait l'objet d'une exposition de copies d'œuvres du peintre et de la visite des jardins et des sites ayant inspiré l'artiste. Qu'il me soit ici permis de remercier les promoteurs de cette belle et élégante manifestation : M. et M^{me} Couturier, qui ont accepté d'ouvrir les portes du

jardin de cette demeure oh ! combien historique ; Pierre Le Gallic, ce passionné de l'art et en particulier de son célèbre ex-voisin ; merci aussi à Christiane Le Gallic qui a assisté son inconditionnel mari dans l'accueil et la mise en place de cette exposition ; merci aussi à Cécile Benattar et à Martine Bernadat pour avoir eu l'idée et pris l'initiative de retenir « le Louvard » comme site à visiter durant ce week-end patrimonial.

Bien entendu, je pourrais encore traiter ici de quelques informations que vous pourrez tout de même lire un peu plus loin dans les derniers procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

Et à propos de ce Conseil municipal, où il manque six élus, et pour lequel nous avons décidé de le compléter et d'élire un nouveau maire, je me permets de vous demander de bien vouloir venir, lorsque nous en connaissons la date, élire les six candidats qui se présenteront à vos suffrages.

En ce qui me concerne, si j'ai décidé d'arrêter mon mandat de maire tout en restant élu, j'ai accepté aussi d'accompagner le nouveau maire et son équipe au complet afin de lui passer le relais en souplesse pour que la commune ne souffre pas d'à-coups nuisibles pour elle et ses habitants et poursuive ainsi son destin de village en toute sérénité.

Bien à vous !

Gérard Willaume.

INVITATION

**LE MAIRE
LES ADJOINTS AU MAIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTELOUP-EN-BRIE**

**invitent la population, les associations et les enfants des écoles
à venir célébrer la commémoration de l'Armistice du 11-Novembre 1918**

**LE SAMEDI 11 NOVEMBRE
Rendez-vous devant la mairie à 10 h 45.**

Le cortège se rendra au Monuments aux Morts pour la traditionnelle cérémonie.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle Van-Dongen.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 16 juin 2006

1. Examen et approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 3 et 16 décembre 2005 et du 31 mars 2006

Ces comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2. Autorisation de signature de la Convention du Fonds de Solidarité Logement

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention 2006 proposée par le Conseil général de Seine-et-Marne relative à la contribution de 3 € par logement social versée au C.I.L. 77, soit 129 € pour 43 logements sociaux et autorise M. le maire à signer ladite convention.

3. C.A.M.G. :

3.1 Modalités financières et patrimoniales de transfert des biens pour les Z.A.C. et Z.A.E. reconnues d'intérêt communautaire

- o Le conseil arrête, à l'unanimité, les modalités financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences en matière de Z.A.E. et Z.A.C.

3.2 Demande d'adhésion de la commune de Chalifert

Le conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Chalifert à la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

4. Participation financière aux écoles privées sous contrat

Le conseil, à l'unanimité,

- **PROTESTE** contre la circulaire du 2 décembre 2005 fixant les nouvelles conditions du financement, par les communes de résidence, des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat qui se situent hors du territoire communal.
- **REFUSE** de prendre en charge les nouvelles conditions du financement par les communes de résidence des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat qui se situent hors du territoire communal, la commune disposant d'équipements scolaires suffisants à ses besoins.
- **CONDAMNE** cette atteinte à la laïcité républicaine.

5. Examen et approbation des règlements de fonctionnement du CLSH et du CLAJ

Le conseil approuve, à la majorité moins une abstention, la nouvelle version des règlements du C.L.S.H. et du C.L.A.J.

6. Examen et vote des tarifs communaux

6.1 Tarifs de la culture et des loisirs

Le conseil approuve, à l'unanimité moins une abstention, le principe d'une augmentation des tarifs des activités 2006/2007 organisées par le Service communal de la culture et des loisirs selon les tarifs ci-contre, établis par trimestre soit :

- 7 % pour les Chanteloupiens
- 10 % pour les personnes extérieures à Chanteloup-en-Brie

Le conseil, à l'unanimité :

DÉCIDE qu'il sera accordé, aux Chanteloupiens uniquement, une réduction de 5 % sur le montant des activités, à partir de deux personnes inscrites appartenant à la même famille.

TARIFS DU SERVICE CULTUREL 2006/2007

Activités	Chanteloupiens ou travaillant à Chanteloup		Activités	Extérieurs à Chanteloup	
	Chanteloupiens ou travaillant à Chanteloup	Extérieurs à Chanteloup		Chanteloupiens ou travaillant à Chanteloup	Extérieurs à Chanteloup
Musique			Théâtre		
1 h de solfège + 30 min. instruments	128,40	167,20	Enfants 1 heure	47,10	53,90
1 h de solfège + 45 min. instruments	174,40	227,70	Adultes 1 h 30	62,10	71,50
1 h de solfège + 1 h d'instruments	221,50	288,20	Arts plastiques		
Instrument seul 30 minutes	93,10	121,00	Enfants 5/7 ans 1 heure	38,50	44,00
Instrument seul 45 minutes	139,10	181,50	Enfants 7/10 ans 1 heure 30	57,80	64,90
Instrument seul 1 heure	186,20	242,00	Aquarelle		
Solfège intégré à l'instrument 45 min.	139,10	181,50	Adulte 2 h 30	118,80	133,10
Solfège intégré à l'instrument 1 heure	186,20	242,00	Poterie		
Chant			Danse contemporaine		
Chorale enfants	21,40	26,40	45 minutes	32,10	41,80
Adulte	32,10	39,60	1 heure	40,70	48,40
Chant individuel 30 minutes	133,75	173,80	Gymnastique		
Chant individuel 45 minutes	201,20	261,80	1 heure	38,50	46,20
Mini school			1 h 30	49,20	58,30
Enfant 1 heure	49,20	56,10	2 x 1 heure	59,90	70,40
Adulte 1 h 30	90,95	104,50	1 h 30 + 1 heure	66,30	78,10

DÉCIDE qu'il ne sera pas accordé de réduction pour une même personne pratiquant plusieurs activités culturelles.

DÉCIDE que les tarifs appliqués aux personnes travaillant sur la commune seront les mêmes que ceux des Chanteloupiens (sans réduction de 5 % pour plusieurs activités par famille), sur présentation d'un justificatif (attestation de l'employeur ou bulletin de salaire).

PRÉCISE que les inscriptions seront annuelles et accepte la possibilité de paiement en trois fois avec un règlement au début de chaque trimestre.

RAPPELLE que les activités de groupe seront organisées pour huit personnes minimum, inscrites et à jour de leur cotisation. Faute de quoi, les cours seront annulés.

6.2 Tarifs périscolaires 2006/2007

Le conseil adopte, à la majorité moins une abstention, une augmentation de 5 % pour les tarifs périscolaires du C.L.S.H., à compter du 1^{er} septembre 2006 :

Ressources mensuelles	matin et soir 2006 2007		Ressources mensuelles	matin et soir 2006 2007			
	matin et soir 2006	matin et soir 2007		matin et soir 2006	matin et soir 2007		
1 enfant fiscalement à charge			3 enfants et plus fiscalement à charge ou 2 enfants inscrits (mercredis et accueils)				
Inférieur 1 067 €	A	2,63	1,31	Inférieur 1 067 €	A	2,00	1,00
1 068 à 1 525 €	B	3,06	1,53	1 068 à 1 525 €	B	2,51	1,26
1 526 à 1 982 €	C	3,79	1,90	1 526 à 1 982 €	C	3,02	1,51
1 983 à 2 434 €	D	4,15	2,08	1 983 à 2 434 €	D	3,41	1,71
2 435 à 2 897 €	E	4,69	2,35	2 435 à 2 897 €	E	3,87	1,94
Supérieur à 2 897 €	F	5,04	2,52	Supérieur à 2 897 €	F	4,29	2,15
2 enfants fiscalement à charge			Extérieurs				
Inférieur 1 067 €	A	2,31	1,10	Tarif unique		5,36	2,68
1 068 à 1 525 €	B	2,94	1,47				
1 526 à 1 982 €	C	3,31	1,66				
1 983 à 2 434 €	D	3,81	1,91				
2 435 à 2 897 €	E	4,25	2,13				
Supérieur à 2 897 €	F	4,73	2,36				

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

6.3 Tarifs communaux 2006/2007

Le conseil adopte, à l'unanimité, une augmentation des tarifs communaux de 5 % pour les habitants de Chanteloup et de 10 % pour les extérieurs, à compter du 1^{er} septembre 2006, suivant le tableau ci-dessous :

Objets	Habitants de Chanteloup 2006/2007	Extérieurs à Chanteloup 2006/2007	Objets	Habitants de Chanteloup 2006/2007	Extérieurs à Chanteloup 2006/2007		
Salle des fêtes			Divers				
Été	294,00	715	photocopie A4 recto	0,35			
Hiver	326,00	792	photocopie A4 recto/verso	0,55			
Cimetière			photocopie A3 recto	0,55			
15 ans	137,00		photocopie A3 recto/verso	0,75			
30 ans	205,00		fax : la feuille	0,85			
50 ans	341,25		Tarifs stages				
99 ans	1 995,00		enfants	38,00	44,00		
Columbarium			Boissons				
15 ans	137,00		1/2 bouteille eau minérale	1,05			
30 ans	205,00		verre de jus d'orange	1,05			
Taxes			canette de sodas divers	1,05			
Taxe appareils de jeux	0,42 inchangée		canette de cola divers	1,60			
Taxe locale d'équipement	4% inchangée		canette de bière	2,10			
Droit de place			café, thé,	0,55			
le mètre linéaire	2,60		champagne : la coupe	3,20			
le mètre carré	0,20		champagne : la bouteille	17,00			
Locations diverses			Expositions diverses				
vaisselle : le couvert	1,05	1,10	coût pour les exposants	33,00			
tables	1,60	1,65	vente de programme	1,05			
chaises	0,85	0,90	entrée-petit concert	3,00			
			entrées - manifestations diverses	6,00			
			vente de programmes	1,00			
			Location de tables				
			tarif	8,50			

7. Création d'un poste de rédacteur

Le conseil décide, à l'unanimité, de la création d'un poste de rédacteur, suite à la réussite au concours de rédacteur d'un agent administratif et modifie le tableau des emplois.

8. Création d'un poste d'agent qualifié de conservatoire du patrimoine

Le conseil décide, à la majorité moins une abstention, de créer un poste d'agent territorial du patrimoine à temps complet, à la place d'un poste d'agent administratif et modifie, le tableau des emplois.

9. Création d'un poste d'agent technique qualifié

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent technique qualifié, suite à la réussite au concours d'agent technique qualifié d'un agent des services techniques et modifie, le tableau des emplois.

10. Autorisation de signature de la convention carte Imagin'R

Le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le GIE COMUTITRES, pour l'année scolaire 2006/2007, suivant le contrat présenté, choix 3 (montant partiel fixe) et décide de prendre en charge une partie du coût des abonnements, à hauteur de 72,35 € pour chaque abonné, soit 50 % de la part restante à la charge des familles, après déduction de la part du Conseil général, sur la base de deux zones (4 - 5 ou 5 - 6).

11. Renouvellement du contrat « Temps libre »

Le conseil décide, à l'unanimité, le renouvellement à l'identique du contrat « Temps libre » avec la C.A.F.

12. Questions diverses :

12.1 Proposition d'achat d'un « délaissé »

Parc du Gasset

M. le maire informe le conseil qu'il a reçu une entreprise du Parc d'activité du Gasset qui souhaite pouvoir acquérir une parcelle de terrain contiguë à son entreprise et fait une proposition d'achat au prix de 45 € le m².

Selon le Plan Local d'Urbanisme, ladite société peut agrandir son activité d'environ 130 m² en acquérant ce terrain qui n'a plus aucune vocation.

Le conseil donne, à l'unanimité, un accord de principe pour ce rachat de cette parcelle par ladite entreprise mais mandate M. le maire pour négocier à la hausse le prix de vente de ce terrain.

12.2 Foyer rural : Don matériel sonorisation

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention présentée par le Foyer rural qui, après décision du Conseil d'administration, a décidé de donner à la commune le matériel de sono ci-dessous :

- 2 enceintes sur planches à roulettes
- 2 pieds d'enceinte
- 1 table de mixage
- 1 ampli
- 2 fils de connexion rouge
- 2 fils de connexion blanc
- 3 fils de micro
- 2 micros à fil dont un dans sa mallette
- pieds de micro
- 1 micro sans fil dans sa mallette
- 1 lecteur 5 CD avec télécommande

et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Le conseil propose que ce matériel de sonorisation puisse être prêté aux associations chanteloupiennes, après signature d'une convention entre la commune et l'association, moyennant un chèque de caution et un état du matériel avant et après le prêt. Le conseil charge M^{me} Lomas de rédiger un projet de convention et de gérer les prêts de la sonorisation.

12.3 Travaux gros-œuvres Ferme du Pavillon : Procédure transactionnelle pour travaux supplémentaires

M. le maire rappelle au conseil les difficultés rencontrées avec l'entreprise A.M.T. ayant travaillé sur la ferme du Pavillon. Après une nouvelle rencontre avec l'entreprise, le maître d'œuvre, l'économiste, le bureau municipal, le percepteur et l'avocat, un accord verbal a été conclu dans le cadre d'une perspective de procédure transactionnelle. Il reste aux avocats des deux parties à rédiger un protocole d'accord transactionnel qui devra être signé par la commune et l'entreprise.

Le conseil entérine ce projet de transaction.

13. Informations diverses :

13.1 Nouvelle école maternelle : arrêt du C.S.P.S. et du C.T.

M. le maire rappelle aux élus que le rapport de présentation relatif au groupe scolaire et à la halte-garderie concernant les missions de contrôle technique et de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (C.S.P.S.) leur a été remis pour information.

Il confirme, qu'après consultation :

- la société QUALICONSULT a été retenue pour la mission de contrôle technique pour un montant global et forfaitaire de 23.900 € H.T ;

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

- la société CORBICE a été retenue pour la mission de C.S.P.S. pour un montant global et forfaitaire de 13.674 € H.T.

13.2 Installation d'une télésurveillance dans les locaux scolaires

M. Oulés informe le conseil que suite aux actes de vandalisme constatés dans les locaux du groupe scolaire des Loupiots, un système de télésurveillance va être installé dans les locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Il s'agit d'un contrat passé avec la société SECURITAS DOMEN, de même type que celui existant actuellement avec la mairie. Le coût total des installations s'élève à 2 299,24 € H.T.

M. Oulés regrette que la mairie doive en arriver à installer un tel système de sécurité mais le nombre d'effractions au groupe scolaire est tel que l'assurance pourrait être conduite à résilier le contrat avec la commune.

La société SECURITAS assurera désormais des rondes régulières sur le territoire de la commune, plusieurs Chanteloupiens ayant également contracté un contrat de sécurité avec ladite société.

13.3 Aménagement temps scolaire

M^{me} Théault indique au conseil qu'elle vient de recevoir une lettre de l'Inspecteur d'Académie l'informant que les enfants du groupe scolaire des Loupiots, maternelle et élémentaire, auraient classe le mercredi matin au lieu du samedi matin dès la rentrée de septembre.

Les horaires du mercredi seront les suivants : 8 h 30 – 11 h 30.

LE MAIRE.

Réunion du vendredi 21 juillet 2006

Le quorum n'étant pas atteint et le conseil ne pouvant juridiquement pas délibérer, M. le maire décide de convoquer une nouvelle réunion du conseil municipal pour le jeudi 27 juillet 2006 et lève la séance.

LE MAIRE.

Réunion du jeudi 27 juillet 2006

Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre – École maternelle et Halte-garderie : désignation de l'architecte

M. le maire retrace les différentes étapes :

- 1^{er} février : appel public à la concurrence ;
- 15 mars : réception et ouverture des plis de 74 architectes (dont 2 refusés, hors délai) par la P.R.M. ;
- 18 avril : sélection par le jury de 4 candidats ;
- 2 mai : ouverture des plis des C.S.P.S. et C.T. approuvés lors du dernier conseil) par la PRM ;
- 16 mai : questions-réponses aux 4 candidats architectes par le maître d'ouvrage ;
- 22 juin : après examen pendant 15 jours par la commission technique, ouverture des plis des 4 candidats par la P.R.M. ;
- 17 juillet : proposition de J 19 (anonyme) par le jury = Cabinet CARRÈRE – EDCB.

Critères de jugement :

- Adéquation au programme et fonctionnalité ;
- Cohérence économique du projet ;
- Cohérence technique et démarche HQE ;
- Intégration dans le site et qualité architecturale ;
- Respect du planning ;
- Prise en compte des réglementations.

M. le maire propose au conseil municipal de retenir cet architecte.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du jury et de nommer J.B. Carrère, lauréat.

Le conseil municipal autorise l'EPAMarne, en qualité de mandataire, suivant la décision du jury, de verser à chaque concurrent l'indemnité forfaitaire de 18.000 € H.T. par projet.

Le conseil municipal autorise l'EPAMarne, en qualité de mandataire, à engager les négociations avec le concurrent lauréat du marché de maîtrise d'œuvre afin de faire évoluer qualitativement le projet sachant que les conclusions devront être soumises à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

Travaux ferme du Pavillon – Contentieux A.M.T. - Présentation et approbation du protocole d'accord transactionnel.

M. le Maire rappelle les aléas et les difficultés rencontrés avec la société A.M.T. pendant un an et commente les diverses réunions qui ont eu lieu afin de trouver un accord. Le différend portait essentiellement sur le coût des travaux supplémentaires réalisés au marché initial estimé à 186 738,01 € TTC sans tenir compte des intérêts moratoires. Il indique que ces travaux auraient dû toutefois être réalisés lors de l'aménagement global des locaux de la ferme.

A l'issue de la dernière réunion en présence des avocats, de l'entreprise A.M.T. du trésorier payeur, de l'architecte, de l'économiste et du bureau municipal, une proposition a émergé donnant satisfaction aux deux parties.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Protocole d'accord transactionnel passé entre la commune et la société A.M.T. d'un montant de 77 740 € T.T.C. et autorise M. le maire à signer ledit protocole.

M^{me} Munier indique que, tous comptes faits, les travaux initiaux et supplémentaires ne dépasseront l'estimation prévisionnelle que de 10.593,92 € T.T.C.

Emprunt T.V.A. : Consolidation du prêt dans sa totalité.

M^{me} Munier rappelle que lors du conseil municipal du 31 mars 2006 (vote du budget), la consolidation de 100 000 € a été votée sur l'emprunt T.V.A. de 200 000 € pour la ferme du Pavillon.

Compte-tenu du protocole d'accord transactionnel voté précédemment et pour honorer le montant de ce protocole, il convient de consolider les 100 000 € restants.

Ainsi, le montant global à consolider est de 200 000 € sur 15 ans au taux fixe de 4,39 % par échéances annuelles. La première échéance sera appliquée en octobre 2007.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la consolidation du prêt T.V.A. dans sa totalité.

M^{me} Munier précise que cette consolidation complémentaire permettra de régler la transaction A.M.T. mais aussi la réalisation de travaux d'aménagement des cours de la ferme du Pavillon et divers petits travaux.

Modification des tarifs des cours de poterie.

Une omission s'est glissée dans le vote des tarifs des ados/adultes :

- par rapport à l'année dernière la durée de l'activité a été modifiée ;
- pour une même durée un enfant paie 22,50 € et un ado/adulte paie 64,20 € ce qui fait 85% de plus.

M^{me} Bernadat propose : 38,50 € pour 1 heure de poterie pour les enfants au lieu de 22,50 € et 48 € pour les ados/adultes au lieu de 64,20 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs.

C.L.S.H. : nouveaux tarifs pour le mercredi

M^{me} Théault informe qu'en raison de l'ouverture de l'école le mer-

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

credi matin, dès septembre prochain, il convient de créer un tarif spécifique pour les enfants fréquentant le C.L.S.H. et la restauration scolaire du mercredi.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

- accueil du mercredi matin avant l'école = tarif du matin
- accueil du mercredi après-midi + repas = tarif actuel du mercredi sans repas.

Un réajustement sera possible lors de l'examen, en début d'année, des tarifs communaux.

Modification du programme des travaux ferme du Pavillon

M. Oulés indique au conseil municipal que, suite aux différentes interventions des parents d'élèves et du personnel communal, il serait possible, grâce à la consolidation du prêt voté à l'instant, de modifier les travaux prévus lors du budget 2006 : suppression de la réfection en béton désactivé des allées et mise en enrobés de la moitié de la cour des grands et mise en revêtement caoutchouté de la moitié de la cour des maternelles.

Le montant initial de ces travaux était de 13 951,95 € TTC et le devis actuel est de 23 663,07 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire effectuer ces travaux.

LE MAIRE.

Réunion du vendredi 19 septembre 2006

Après avoir fait l'appel, M. le maire annonce la démission de trois conseillers municipaux : M. Éric TENGA, adjoint au maire dont la démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet de Torcy en date du 19 septembre, M. Pascal HERRY et M^{me} Catherine AKEROYD. Il indique que, depuis le début du mandat, ce sont six conseillers municipaux qui ont démissionné pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles.

M. le maire informe le conseil que l'importance des projets et des engagements actés et programmés, le conduiront dans les jours à venir à donner sa démission de son mandat de Maire à M. le Préfet de Seine-et-Marne afin d'organiser, avec l'accord de ce dernier, une élection municipale complémentaire de six conseillers municipaux.

Il espère ainsi qu'avant la fin de l'année, un conseil municipal au complet pourra travailler normalement sur les grands dossiers tels que le démarrage de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre ; ensuite, la construction des équipements publics qui y sont liés : écoles, mairie, ateliers municipaux, halte-garderie, équipements sportifs, etc. ; enfin, le suivi de l'évolution de l'administration communale.

1. Financement des écoles privées : retrait de la délibération-motion du 16 juin 2006

Le conseil retire, à l'unanimité, à la demande de M. le Sous-Préfet, la délibération-motion du 16 juin 2006.

2. Décision modificative n° 1/2006

Le conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1-2006 telle que présentée ci-après :

Section investissement :

Dépenses supplémentaires

- Comptes :

- 2135 : Installations générales agencements, aménagements + 78 700,00 €
- 2152 : Installations de voiries..... + 19 735,00 €
- 2184 : Mobilier + 714,00 €
- 21312 : Bâtiments scolaires..... + 2 750,00 €
- 21578 : Autres matériel et outillage de voirie..... + 886,00 €
- 2031 : Études..... + 6 020,00 €
- **Total :** **108 805,00 €**

Dépense annulée

- Comptes :

- 1641 : Remboursements d'emprunts - 100 000,00 €
- 2111 : Cessions d'immobilisation corporelles terrains nus 8 805,00 €
- **Total à ventiler en dépenses** **108 805,00 €**

3. Ouverture d'une ligne de crédit

Le conseil décide, à l'unanimité, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de cent mille euros (100 000 €) dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : EONIA – Taux d'intérêts : index + marge de 20 points de base
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission de réservation : 150 euros.

Le conseil autorise M. le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

4. Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : Approbation de l'acte d'engagement du maître d'œuvre pour l'école maternelle et la halte-garderie

Le conseil approuve, à l'unanimité moins une abstention, l'acte d'engagement de marché de maîtrise d'œuvre avec :

- 1^{er} contractant – Personne physique/morale : **Jean-Baptiste CARRERE, architecte DESA** ;
- 2^e contractant – Personne physique/morale : **EDCB – Études développement construction bois.**

Le conseil approuve le montant du marché s'élevant à 342 000 € H.T. pour l'école maternelle et la halte-garderie et autorise le mandataire, EPAMarne, à signer ledit marché.

5. Salon du livre : demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. dans le cadre de l'organisation du Salon du livre qui se tiendra les 18 et 19 novembre prochains.

6. Renouvellement de la décision de création du 13^e mois pour le personnel communal

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le complément actuel de rémunération et dit que celui-ci sera versé par moitié en deux fois (juin et novembre).

7. EDG Plus : signature d'une convention

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention pour la collecte de textiles à l'aide de conteneurs présentée par la SA EDG Plus, sous réserve de recevoir annuellement le compte d'exploitation et le rapport moral et autorise M. le maire à signer ladite convention.

8. Maison de la Petite enfance :

▪ Travaux supplémentaires

M. Oulés informe le conseil qu'afin de respecter les engagements pris par la commune auprès de la C.A.F., la deuxième tranche des travaux de réfection intérieure de la maison Jean-Moulin a été réalisée au mois d'août 2006.

Ces travaux consistaient à remplacer la moquette murale par un revêtement de toile enduite de peinture. Les pièces concernées étaient la salle dortoir du rez-de-chaussée et la pièce située à l'étage.

L'entreprise DECORAL, chargée d'effectuer ces travaux, nous a informé, après avoir enlevé la moquette murale, de la présence de moisissures sur les murs très humides ainsi qu'une dégradation

VIE MUNICIPALE

(Suite de la page 8)

importante du plâtre qui l'a amené à effectuer des travaux supplémentaires obligatoires.

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 5 533 € H.T. qui viennent s'ajouter au devis initial (10 142 € H.T.).

▪ Actualisation de la demande de subvention auprès de la C.A.F.

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention complémentaire à hauteur de 25 %, soit 3 919 € H.T. qui prendrait aussi en compte le montant des travaux supplémentaires, soit un coût total de 15 675 € H.T.

9. Désignation d'un délégué au C.I.S.P.D.

Le conseil désigne, à l'unanimité, M^{me} Claudine Chevalier, en qualité de déléguée au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

10. Motion de soutien au Syndicat intercommunal des transports

Le conseil, à l'unanimité :

PREND ACTE des démarches entreprises par M^{me} la Députée.

RÉAFFIRME l'absolue nécessité de cette subvention au regard des reliquats de déficit d'exploitation à couvrir sur exercices antérieurs et de l'effort déjà consenti par les collectivités adhérentes.

DIT que cette somme a été inscrite aux budgets 2005 et 2006 du Syndicat de Transport à l'article 714718 « subventions de l'État ».

DIT que cette somme est nécessaire à l'équilibre du budget.

SOUTIEN la motion votée par le Syndicat de Transports.

11. « Pandémie grippale » : désignation d'un correspondant

Le conseil décide d'attendre la prochaine élection municipale complémentaire afin que le conseil soit au complet pour désigner ce correspondant.

12. Questions diverses :

▪ Réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot

Le conseil, à l'unanimité, décide de lancer un appel à candidature pour une mission de mandat de maître d'ouvrage (suivant la loi M.O.P.) concernant la deuxième phase de réalisation prévue dans la délibération du 26 mars 2005, portant sur la réhabilitation et l'agrandissement du groupe scolaire du Loupiot à Chanteloup-en-Brie, intégrant la possibilité d'une démarche H.Q.E., à savoir :

- démolition et reconstruction de 3 classes élémentaires ;
- réaménagement d'une salle de restauration et de sa cuisine ;
- et aménagement de 4 classes maternelles en classes élémentaires

et autorise M. le maire à lancer toutes les opérations nécessaires à ces réalisations.

13. Informations diverses :

▪ Rentrée scolaire

M^{me} Théault informe le conseil que la rentrée scolaire 2006/2007 s'est déroulée dans de bonnes conditions, sauf en maternelle où une classe a été supprimée malgré la mobilisation des parents, des élus et des enseignants (courriers à l'inspection académique – pétition – manifestation). Il manquait seulement 2 enfants pour le maintien de la classe.

M^{me} Théault précise que si le nombre d'enfants augmentait, l'Inspection académique pourrait décider de la réouverture de la classe en cours d'année.

Le conseil décide, à l'unanimité, de voter la motion suivante :

VU les courriers de M. l'Inspecteur d'Académie des 1^{er} mars et 27 juin 2006, informant de la fermeture révisable de la 4^e classe de maternelle de l'école du Loupiot à Chanteloup-en-Brie ;

VU la fermeture effective de cette 4^e classe maternelle décidée en date du 5 septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Chanteloup en Brie connaîtra, dans les mois à venir, un net accroissement de sa population, étroitement lié à la construction et à la livraison de logements neufs ainsi qu'au lancement de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre ;

CONSIDÉRANT qu'avec 89 élèves l'effectif actuel est très élevé puisqu'il impose une classe de moyenne section de 32 élèves et une classe de grande section de 33 élèves ;

CONSIDÉRANT que dans le département de Seine-et-Marne, à ce jour, 128 professeurs des écoles nouveaux titulaires ne sont pas affectés sur des postes existants ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, **PROTESTE** contre :

- cette décision administrative arbitraire de fermeture de la 4^e classe de maternelle de l'école du Loupiot ;
- les conséquences de cette décision de fermeture entraînant des effectifs trop élevés et par conséquent des classes surchargées ;
- l'ouverture éventuelle en cours d'année de cette classe – si les effectifs augmentaient – car elle aurait des effets déstabilisants sur les enfants déjà scolarisés, en obligeant à une refonte des groupes classes, première expérience de socialisation si difficile à réussir chez de très jeunes enfants.

M^{me} Théault indique que, suite à la modification du temps scolaire, l'ouverture de l'école le mercredi à la place du samedi se traduit par une fréquentation d'environ 80 % des élèves de maternelle d'où la nécessité de la présence de deux ATSEM le mercredi matin.

Le groupe scolaire du Loupiot accueille cette année 256 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

En maternelle : 89 élèves sont répartis en trois classes dont la direction est assurée par M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

Petite section : 24 élèves avec M. Pierre Agostini.

Moyenne section : 32 élèves avec M^{me} Nadine Frish.

Grande section : 33 élèves avec M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

En élémentaire : 167 élèves sont répartis en sept classes dont la direction est assurée par M^{me} Sophie Bourdin Suret qui est remplacée par M^{me} Céline Cheuret durant sa journée de décharge destinée à assurer ses fonctions de directrice.

Une septième classe a été ouverte à la rentrée.

CP1 : 21 élèves avec M^{mes} Sophie Bourdin et Céline Cheuret.

CP2 : 21 élèves avec M^{me} Sylvie Goncalves.

CE1 : 22 élèves avec M^{me} Pauline Szlendak.

CE2 : 23 élèves avec M^{me} Anne-Sophie Illien.

CE1 – CM2 : 20 élèves avec M. Gérald Pateau.

CM1 : 30 élèves avec M. Jean-Christophe Girard et Céline Cheuret.

CM2 : 30 élèves avec M^{me} Bernadette Chavassieux.

La commune bénéficie d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Un poste supplémentaire, de 26 heures par semaine, a été créé pour apporter une aide administrative, bibliothèque, etc. Il s'agit d'un contrat E.V.S. (emploi de vie scolaire) de septembre à juin rémunéré par l'Éducation nationale.

Piscine : Reprise de l'activité piscine pour les CE1 de septembre à juin (le lundi après-midi).

Restauration scolaire : Le nombre des élèves inscrits augmente chaque année.

▪ Informations C.L.S.H. :

Bilan de la rentrée :

Le Centre de loisirs accueille une moyenne de :

o 35 enfants le matin ;

o 75 enfants le soir ;

* 60 à 64 enfants les mercredis ;

M^{me} Théault rappelle que l'agrément de la direction de la Jeunesse et des sports pour la structure est de 75 enfants. Ce qui conduit la

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

directrice à refuser des enfants, notamment en accueil du soir. M^{me} Théault informe le conseil qu'une nouvelle réglementation de la D.D.J.S. est sortie en juillet et est applicable depuis septembre concernant l'encadrement des enfants de moins de 6 ans, en accueil du soir et du matin, qui impose un animateur pour 10 enfants au lieu de 14 précédemment, ce qui entraîne des modifications du personnel d'encadrement.

▪ Point sur les travaux exécutés durant les congés scolaires

M. Oulés informe le conseil que des travaux prévus dans les équipements publics ont bien été réalisés cet été.

- Maison de l'Enfance Jean-Moulin—Halte-Garderie,
- Groupe scolaire du Loupiot :
 - * installation de la télésurveillance (coût 2 300 € plus abonnements annuel),
 - * Réfection des jeux de la cour de l'école maternelle (environ 2 700 €) et réfection d'une classe (coût environ 3 000 €).
- Centre de loisirs.

Pour le centre de loisirs et la Halte Garderie des adaptations ou modifications ont été rendus nécessaires : réfections des cours du CLSH au lieu et place des allées et complément de travaux à la Halte-Garderie rendus indispensables par la vétusté et l'insalubrité des murs. Le coût des travaux supplémentaires pour ces équipements s'élève à près de 10 000 € pour le C.L.S.H. et à 5 533 € pour la Halte-garderie.

Le conseil approuve, à l'unanimité le dépassement financier dû à ces travaux supplémentaires.

▪ Demande de subvention D.G.E.

M. le maire rappelle que, dans le cadre de la construction de l'école maternelle, il conviendra de solliciter toutes les demandes de subventions possibles.

Il indique que d'ici à la fin de l'année, il conviendra de préparer une fiche technique et financière avec l'architecte pour solliciter une subvention. M. sous-préfet lui a suggéré de diviser le projet de l'école en tranches afin de bénéficier du maximum de subventions et l'a assuré de son soutien.

Il rappelle qu'il conviendra de solliciter des subventions auprès du minis-

tère de l'Intérieur, de la Région, du Département, de la C.A.F., etc.

M. le maire informe le conseil qu'au cours de nombreuses discussions avec les responsables de l'EPAMarne au cours desquelles il a, à maintes reprises, attiré leur attention sur les difficultés financières auxquelles est et sera confrontée la commune tant qu'elle ne percevra pas de nouvelles taxes, notamment les taxes foncières versées par les nouvelles entreprises qui viendront s'implanter dans la zone d'activité du Chêne-Saint-Fiacre.

Le bureau municipal a rencontré M. Jean-Pierre Weiss, directeur général de l'Établissement public, qui a réellement pris conscience des difficultés de Chanteloup et qui s'engage à apporter une aide financière à la commune en finançant la totalité de l'école maternelle et de la halte-garderie.

Une convention concrétisant cet engagement sera proposée au conseil d'ici à la fin de l'année, liant la commune et l'Établissement public. M. le maire indique qu'il espère pouvoir inclure dans cette convention le financement de l'école élémentaire ainsi que les 42 000 €, non encore réglés à l'EPAMarne, concernant l'achat des bâtiments de la ferme du Pavillon.

Il se réjouit de cet engagement financier promis par M. Weiss qui soulagera fortement les finances communales et sera conclu par un protocole d'accord entre l'EPAMarne et la commune.

▪ Modification des limites communales Chanteloup-Montévrain.

M. le maire indique que certaines limites communales entre Chanteloup-en-Brie et Montévrain de part et d'autre de la R.D. 231, doivent être revues. Le conseil sera amené à délibérer sur le principe de quelques échanges de territoires. La procédure déclenche une enquête publique.

▪ Déviation de Chanteloup-en-Brie

M. le maire informe le conseil qu'il a rencontré M. Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France, qui l'a informé du financement de la voie nouvelle, reliant Chanteloup-en-Brie à Montévrain déviant la R.D. 5 dans la traversée du bourg, a été inscrite au budget de l'exercice 2006, pour démarrage des travaux en 2007/2008.

LE MAIRE.

FERMETURE DE CLASSE EN MATERNELLE : PARENTS ET ÉLUS PROTESTENT !



Banderoles « Non à la fermeture » et écharpes tricolores en bandoulière !.. L'heure était à la protestation ce lundi 4 septembre au matin, jour de rentrée des classes, devant l'école maternelle de Chanteloup-en-Brie. Raison de cette colère : la fermeture « révisable » de la 4^e classe de maternelle. L'école n'avait en effet enregistré que 89 inscriptions avant les vacances, au lieu des 91 nécessaires au maintien de cette 4^e classe... Madame Bérengère, nouvelle inspectrice de l'Éducation nationale, devait donc passer, ce 4 septembre, comptabiliser le nombre d'enfants effectivement présents afin de confirmer (ou d'infirmier) cette fermeture !

« Nous avons deux opérations d'urbanisme, respectivement de six et treize logements, qui sont en train de se terminer et vont donc amener de nouveaux enfants en maternelle au cours des prochains mois... Cette 4^e classe se justifiera donc pleinement d'ici à quelques semaines ! » devaient déclarer les élus et les enseignants.

J.M. Source : « La Marne ».

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ



Proposés par la Commission des travaux en février et acceptés lors du vote du budget 2006, un certain nombre de travaux ont été réalisés aux écoles, au Centre de Loisirs, à la Petite enfance, durant la période des congés scolaires d'été.

- **École élémentaire** : Afin de pouvoir ouvrir, dès la rentrée, une 7^e classe, le personnel communal a entrepris la réfection totale d'une classe du bâtiment préfabriqué (peinture murale – éclairage – remplacement de dalles au plafond – pose d'un tableau.) Dans le même temps le hall d'accueil a été repeint.

- **École maternelle** : La société LB équipements qui assure, sous contrat, la maintenance annuelle des jeux de la cour nous a signalé, lors d'un contrôle de routine, un certain nombre de défauts liés à l'utilisation et au vieillissement de ceux-ci. Les sols amortissants étaient partiellement à refaire pour répondre aux normes des tests H.I.C. Le jeu dit « Petit dauphin » devait être refixé au sol et le revêtement souple rénové.

Au moment de l'exécution de ces travaux sur les sols souples, les fondations se sont avérées plus dégradées que prévu. Il a donc fallu injecter davantage de produit amortissant d'où un surcoût par rapport au montant initial des travaux.

De plus, en raison des intrusions nocturnes intempestives entraînant vols et dégradations internes dans les locaux scolaires, nous avons été amenés à faire installer la télésurveillance dans les deux écoles.

Encore une dépense supplémentaire non prévue au budget initial à laquelle il a fallu faire face.

- **Centre de loisirs** : Le Conseil avait adopté des travaux d'aménagement des pourtours de la cour intérieure pour, dans un premier temps, améliorer l'accès aux locaux.

Cependant, avec les fortes chaleurs estivales, nous avons pu constater que le revêtement existant de la cour centrale dégageait beaucoup de poussière susceptible de provoquer des crises d'asthme. Dans le même temps, la directrice, les animateurs et quelques parents nous alertaient sur ce phénomène.



Après consultation de l'entreprise La Moderne chargée des travaux, sur les coûts supplémentaires qu'engendreraient des modifications de revêtement sur cette cour centrale, nous avons décidé de porter tous nos moyens financiers disponibles sur la mise en enrobée de ladite cour. La cour des maternelles doit, quant à elle, être pour moitié recouverte d'un sol souple amortissant les éventuelles chutes. En début d'hiver, un arbre sera planté au milieu de la cour des petits afin, qu'à l'avenir, un peu d'ombre puisse les protéger des ardeurs du soleil.

Vu le coût total de ces travaux qui



dépasse largement le montant de ceux initialement prévus, l'aménagement des abords en béton désactivé est reporté à plus tard.

- **Halte-garderie** : Afin de respecter les engagements pris par la commune auprès de la C.A.F., la deuxième tranche des travaux de réfection intérieure de la maison Jean-Moulin a été réalisée au mois d'août 2006.

Ces travaux consistaient à remplacer la moquette murale par un revêtement de toile enduite de peinture. Les pièces concernées étaient la salle dortoir du rez-de-chaussée et la pièce située à l'étage.

L'entreprise DECORAL, retenue pour les travaux, nous a alertés sur l'état des murs très abîmés en raison de l'humidité et proposait des travaux spécifiques d'assainissement de ceux-ci.

Travaux préalables indispensables afin de garantir ceux normalement prévus et arrêtés.

Malgré un surcoût d'environ 35 % par rapport au devis initial, nous avons été obligés de réaliser ces travaux indispensables à la remise en état de ces locaux où vivent les petits.

Afin de pouvoir financer l'intégralité de ces travaux supplémentaires (ceux du C.L.S.H. et de la Petite-enfance notamment) des choix se sont imposés à nous. Quelques travaux de moindre importance ont été reportés à l'année prochaine afin de pouvoir dégager les moyens financiers suffisants.

- **Cimetière** : La première tranche des travaux d'aménagement du cimetière est maintenant définitivement terminée.

Ainsi ont pu être installés un columbarium de dix cases ainsi qu'un Jardin du souvenir et une stèle lutrin.

Reste maintenant à prévoir une seconde tranche de travaux qui devrait permettre de relever, selon la procédure légale, une trentaine de sépultures réputées en l'état d'abandon.



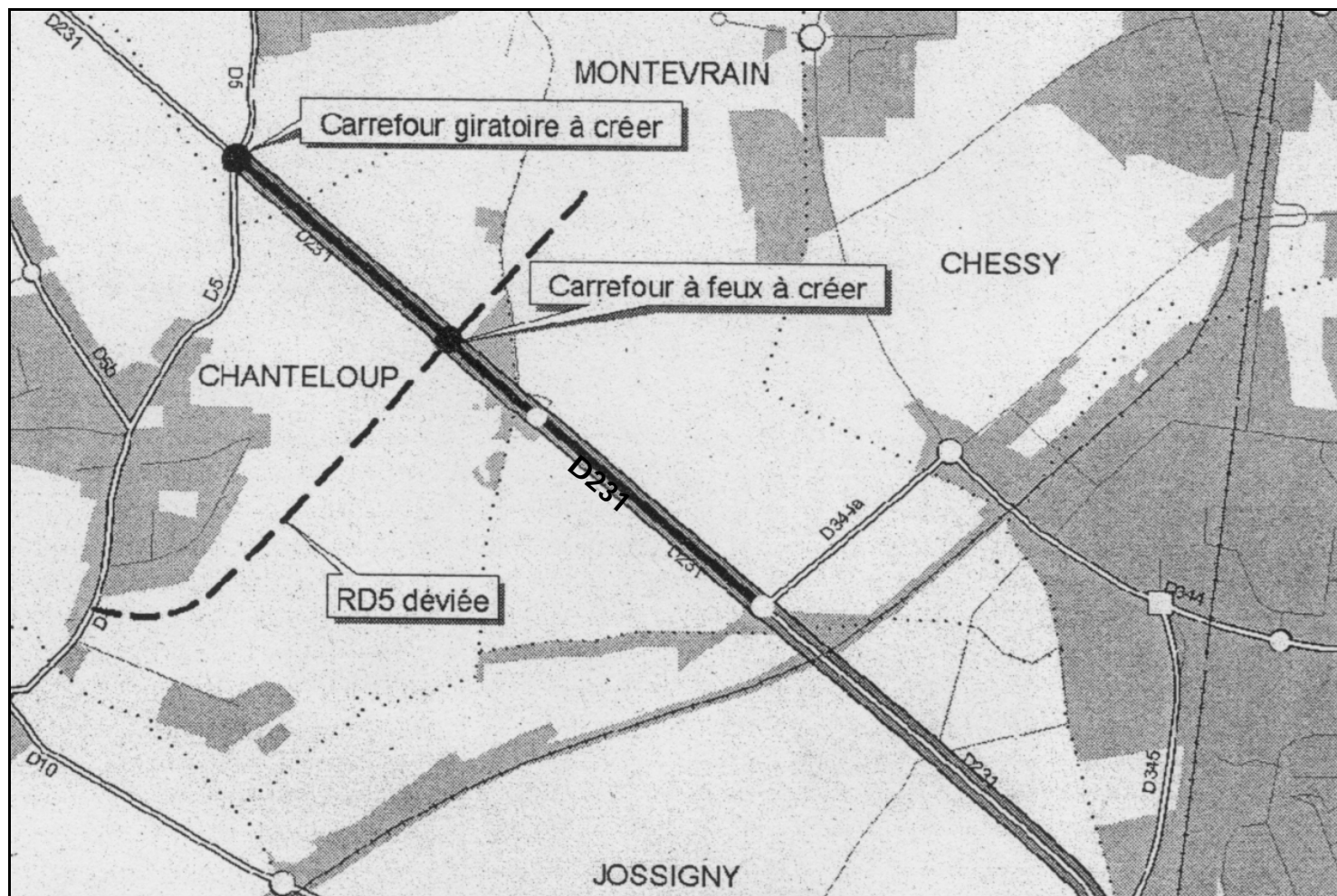
Travaux réalisés par le Conseil général : Des marquages au sol ont été effectués avenue de la Jonchère.

Travaux réalisés par le SIAEP : Le SIAEP a repris les branchements aux plombs avenue de la Jonchère et avenue du Moulin-Boucier afin d'être conforme à la réglementation sur l'eau. Il leur reste à faire de même avenue du Bois-de-Chigny et avenue de la Ferme-du-Pavillon.

Marcel Oulés,
Adjoint au maire chargé des travaux.

Un projet d'avenue entre habitat et activités

Cette desserte va prendre un caractère urbain au fil des années !



Hier plaine agricole, le secteur compris entre Chanteloup-en-Brie, Montévrain et Serris s'urbanise aujourd'hui à grands pas. Une modification radicale du paysage qui s'accompagne, on s'en serait douté, d'une forte croissance de la population, du nombre d'emplois sur le secteur et, par contrecoup, d'une intensification d'un trafic routier... Lequel prendra peu à peu un caractère de desserte urbaine. Le développement du second pôle universitaire de Marne-la-Vallée, ainsi que de l'hôpital de Lagny / Marne-la-Vallée ne fera que renforcer ce phénomène.

Afin de répondre à ces nouvelles données, le Conseil général et l'établissement public aménageur EPAMarne ont planché sur un projet de "requalification" de la D231, sur une portion de 3,5 km comprise entre la RD5 et la RD344.

La route départementale que nous connaissons sera réaménagée en boulevard urbain à 2 x 2 voies, bordé de trottoirs, pistes cyclables et alignement d'arbres. Une avenue qui sera susceptible, à moyen terme, d'accueillir une voie centrale réservée aux transports en commun !

Coût prévisionnel de ce réaménagement complet (hors projet de transport en commun) : 20,4 millions d'euros !

Au vu de l'avancement actuel des chantiers de construction, il a été décidé de réaliser une première tranche de travaux, sur 2 km, entre l'avenue de l'Europe (DR344a) et l'actuelle RD5. Au programme : passage de la chaussée actuelle à 2 x 2 voies, réservation d'emprise "transports en commun" traitée en prairie d'attente, création de trois giratoires et deux carrefours à feu, création de trottoirs et pistes cyclables, sans oublier un aménagement paysager "de qualité !" Coût de cette première phase : 6,4 millions d'euros.

Études et procédures administratives (puis travaux) seront conduits dans l'optique d'une livraison de ces aménagements fin 2008, début 2009.

J.M.

Source : « La Marne ».

DÉVIATION DE LA R.D.5

EXTRAIT DU RAPPORT POUR LA COMMISSION DU CONSEIL RÉGIONAL PRÉSENTÉ PAR JEAN-PAUL HUCHON, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Le programme proposé en 2006 pour Marne-la-Vallée porte sur une opération stratégique pour le développement du secteur III : la création d'une voie nouvelle reliant Chanteloup à Montévrain et déviant la RD.5 dans la traversée du bourg de Chanteloup.

Dans le cadre de l'urbanisation des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée, EPAMarne et EPAFrance ont identifié le site stratégique dit « Plaine d'Europe » qui s'inscrit sur les communes de Chanteloup-en-Brie, Montévrain, Jossigny et Serris.

La route départementale n° 5 qui relie Montévrain à l'agglomération nouvelle de Bussy-Saint-Georges via Chanteloup-en-Brie constitue, avec la RD.231, un des axes structurants de ce pôle de développement.

Ce site constitue un enjeu très important pour le développement de Marne-la-Vallée et du département de la Seine-et-Marne. Plusieurs équipements majeurs y sont envisagés :

- le nouvel hôpital de Lagny-sur-Marne la Vallée (600 lits environ),
- le second pôle universitaire (10 000 étudiants) du territoire qui offrira aux étudiants seine-et-marnais des équipements de qualité dans leur département,
- des activités économiques (1013 hectares cessibles),
- de nouveaux quartiers d'habitat (2 500 logements et les équipements publics associés).

L'augmentation attendue d'ici 2015 de la population (+ 18 515 habitants) et le développement des activités économiques (+ 10 655 emplois) sur le territoire des communes de Chanteloup, Montévrain et Bussy-Saint-Georges vont entraîner un accroissement du trafic routier. A l'horizon 2015 le trafic sur la RD.5 est estimé entre 8 000 et 12 000 véhicules par jour suivant les sections, aujourd'hui le trafic est de 800 véhicules par jour dans les bourgs. La traversée des bourgs ne pourra pas supporter ce trafic dix à quinze fois supérieur au trafic actuel. La déviation permettra d'une part de contourner les centres bourgs, mais aussi de desservir les nouvelles zones d'urbanisation.

La RD.5 déviée reliant les secteurs sud de l'autoroute A.4 à la Plaine d'Europe est ainsi appelée à jouer un rôle structurant. Cet axe s'inscrit dans une logique de développement des secteurs III et IV, et pourra être relié ultérieurement à l'autoroute A.4 par un nouveau diffuseur - dit « du Génitoy » - à créer au droit des aires de service de Bussy-Ferrières.

Le coût total de l'opération est estimé à 9 035 000 € TTC aux conditions économiques de juillet 2005. Le dossier d'APS a été instruit par la DREIF et l'approbation doit intervenir en

juillet 2006. Il est rappelé que dans les périmètres des ZAC, les ouvrages annexes à la route, accotements, liaisons douces, aménagements paysagers, éclairage, estimés à 680 000 € HT sont financés par l'EPAMarne au titre des infrastructures secondaires des ZAC.

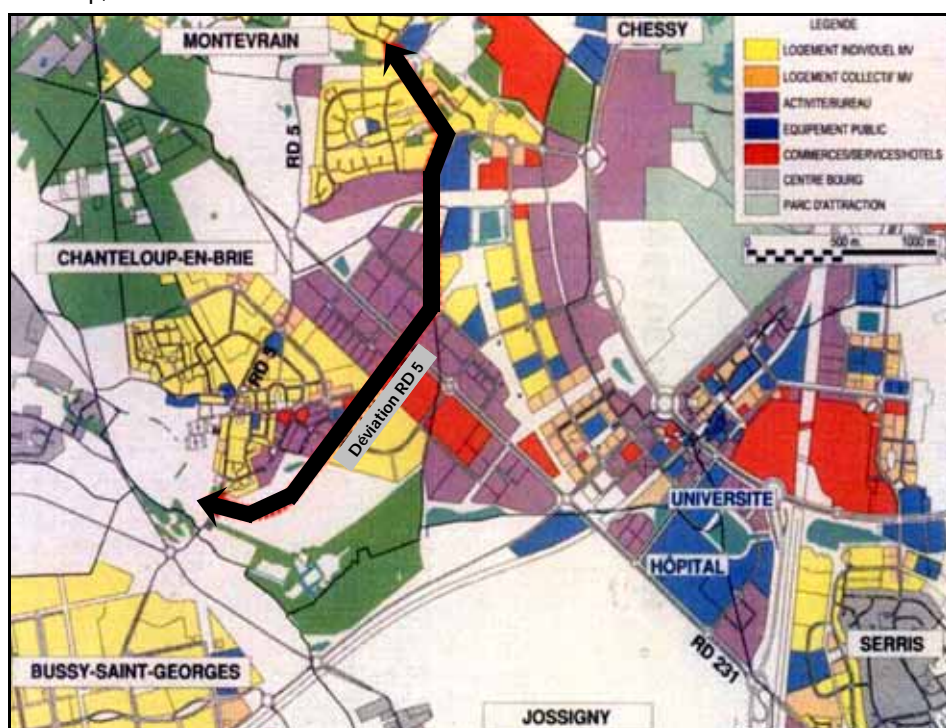
Sa réalisation est envisagée en deux phases :

- la première phase porterait sur la section entre le sud de Chanteloup et le giratoire C, au nord de la RD.231. Elle permettrait, à la fois, de dévier le trafic de transit dans Chanteloup et de desservir la zone d'activités de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre à Chanteloup, dont les premiers aménagements viennent de démarrer ;
- la deuxième phase, entre le giratoire C et la RD.5 à Montévrain, au nord, permettrait d'assurer en 2008 la continuité du nouvel axe entre Bussy-Saint-Georges et Montévrain jusqu'à la RN.34.

Le coût total de l'opération est estimé à 9 035 000 €. La première phase représente un montant de 6 219 132 € qu'il est proposé de financer de manière suivante :

- 3 608 832 € à parité entre l'État et la Région, soit 1 804 416 € pour chacun des partenaires,
- 2 610 300 € par la Région seule, en contre-partie de la dotation équivalente de l'État, mise en place fin 2005.

Au total, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme régionale de **4 414 716 €** pour la réalisation de la première phase de la déviation de la RD.5 à Chanteloup et Montévrain.





LE SIARL DEVIENT SIAM

A sa création en 1974, le « Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Lagny » correspondait à une réalité de territoire : le syndicat était composé de quelques communes, essentiellement autour de Lagny-sur-Marne. Au fil des années, les adhésions nouvelles ont recouvert la quasi-totalité du territoire de Marne-la-Vallée.

C'est pourquoi aujourd'hui, le syndicat, dans un souci de cohérence, d'adéquation avec son territoire de compétence, et pour

une meilleure lisibilité des usagers, les élus ont voté la modification de sa dénomination :

Depuis 1^{er} juin 2006 le SIARL est devenu SIAM.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE MARNE-LA-VALLÉE

LANCEMENT DE SIAM INFOS

Parce que les usagers contribuent, sur leur facture d'eau, au fonctionnement du Syndicat, Siam Infos communiquera, dans un souci de transparence : ses actions entreprises, ses orientations choisies et ses grands projets.

De plus, améliorer la qualité de l'eau rejetée en Marne, par la station d'épuration des eaux usées, n'est possible qu'en agissant à la source, chez soi :

- La station d'épuration est performante, mais son efficacité dépend de ce qui est rejeté dans les réseaux d'eaux usées. Tous les déchets ne peuvent être épurés par la station d'épuration. Il faut distinguer ce que l'on peut évacuer dans l'évier de ce qui doit être déposés en déchetterie : l'huile de vidange, l'essence, par exemple, ne doivent pas être jetées à l'égout. Elles sont dangereuses pour le personnel qui entretient les canalisations, et la station d'épuration n'est pas prévue pour les éliminer.
- Garantir quotidiennement le bon fonctionnement de la station d'épuration pour rejeter une eau de qualité en Marne



ne suffit pas à la protéger. Il faut impérativement que nos gestes quotidiens n'altèrent pas ce milieu fragile. Ainsi, laver sa voiture chez soi, avec des produits, signifie que ces détergents vont être collectés dans les réseaux d'eaux pluviales, pour atteindre la Marne, sans être préalablement épurés.

- La facture d'eau est un poste de dépenses important pour les ménages. Et, à la station d'épuration, plus la concentration en pollution est grande, mieux l'eau est épurée. Économiser l'eau est donc un geste économique et écologique.

Siam Infos guidera les usagers pour mieux comprendre l'assainissement, et donnera les conseils utiles pour économiser et préserver l'eau. Les enfants trouveront également une page dédiée à la découverte de l'eau.

Le Siam Infos, sera distribué, tous les six mois, à l'ensemble des habitants du territoire. Le premier numéro a été boité à partir du 29 mai, jusqu'au 10 juin 2006. Il sera également disponible dans les communes, les intercommunalités et les syndicats d'initiatives.

SIETREM

UN NOUVEAU TURBOALTERNATEUR DE 10 MÉGAWATTS



Après avoir franchi, dès 2003 une étape importante en réalisant les travaux nécessaires au respect des nouvelles normes européennes en matière de traitement des fumées, le Sietrem s'est engagé depuis 2004, dans un nouveau projet pour son unité d'incinération : la mise en

service d'un groupe turboalternateur de 10 mégawatts.

Un an et demi de travaux aura été nécessaire à la mise en service de ce nouvel équipement, qui, outre l'autoalimentation électrique de l'usine, permet de produire à partir de la vapeur près de 70 000 mégawatts heures par an soit la consommation annuelle en électricité d'une ville de 18 000 habitants.

Le Sietrem franchit ainsi un nouveau pas dans le développement durable en produisant une énergie « verte » issue de la combustion des déchets.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur leur site internet, www.sietrem.fr ou appelez le numéro vert 0800 770 061.

En 2005, les habitants du Sietrem ont permis le recyclage de 15 230 tonnes d'emballages ménagers

Les habitants du Sietrem ont trié en 2005 :



Bien effectué, le tri permet de transformer les emballages récupérés en matière première réutilisable tout en économisant l'énergie et les ressources naturelles.

Ainsi en 2005, les matériaux récupérés ont permis :

1- Une économie de 117 650 m³ d'eau soit la consommation annuelle moyenne d'une ville de 2140 habitants. (55m³/hab/an).

2- Une économie d'énergie de 90 500 MWh soit la consommation annuelle moyenne en électricité d'une ville de 22600 habitants (4 MWh/hab/an).

FRONDE DES MAIRES RURAUX CONTRE UN « CADEAU » AU PRIVÉ

Un article de loi de 2004 oblige les élus à payer pour tous les enfants résidents scolarisés hors de leur commune.

Un vent de fronde souffle dans le camp laïque et chez les maires ruraux. Depuis des mois, ceux-ci réclament l'annulation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur la décentralisation, qui impose une participation financière pour les municipalités dont certains enfants sont scolarisés dans une école privée située sur une autre commune. Jusqu'alors, les mairies payaient un forfait communal pour le fonctionnement des écoles privées situées sur leur territoire, et seulement en cas d'accord spécifique pour les établissements installés dans une autre commune.

Remonté contre ce qu'il considère comme « un cadeau » à l'enseignement privé, le Comité national d'action laïque (CNAL) réagit par une campagne de sensibilisation. Des tracts vont être distribués par ses membres – la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la Fédération nationale des délégués départementaux de l'éducation nationale, la Ligue de l'enseignement, le SE-UNSA et l'UNSA-Education – pour appeler « toutes celles et tous ceux qui partagent, les préoccupations [du CNAL] à saisir solennellement les parlementaires de leur circonscription pour demander l'abrogation » de l'article controversé.

De son côté, Gérard Pelletier, le président de l'Association des maires ruraux de France, demande à ses adhérents de « ne rien payer sans accord délibéré ». « C'est rendre service à notre République que d'aller systématiquement au contentieux, tout en demandant aux candidats aux élections diverses et futures de se positionner sur ce sujet », estime-t-il.

« Compromis à l'arraché »

M. Pelletier, maire (divers gauche) de Raze (Haute-Saône), en fait une position de prin-

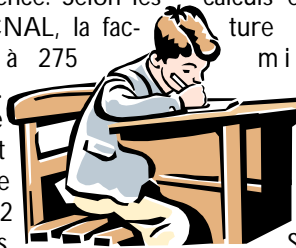
cipe : « *Scolariser son enfant dans une école privée, c'est avant tout un choix personnel. Se tourner ensuite vers l'argent public communal pour le financement, c'est foncièrement inacceptable.* » L'édile avance également des arguments budgétaires : « *On ne sait pas à l'avance quels sont les enfants qui seront scolarisés dans les écoles privées. Au bout du compte, il faudrait payer une facture qu'on n'aura pas pu prévoir.* » Contrairement aux élèves du public, qui doivent s'inscrire en mairie avant d'être scolarisés, ceux du privé n'ont pas cette obligation.

Au total, quelques 300 000 enfants de l'enseignement primaire du privé sous contrat sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence. Selon les calculs effectués par le CNAL, la facture pourrait s'élever à 275 millions d'euros.

ceux de l'enseignement catholique, elle de 132 millions d'euros.

S'ajoute à ce contentieux un alourdissement de la liste des dépenses que doivent prendre en charge les communes pour toutes les écoles privées sous contrat, soit au total « un cadeau au privé qui dépasserait 500 millions d'euros », estime le CNAL.

En février, celui-ci a attaqué, devant le Conseil d'Etat, la circulaire du 2 décembre 2005, qui détaille l'application de l'article de loi controversé. Dans l'attente de la décision, un compromis a été trouvé entre le ministère de l'intérieur, l'Association des maires de France (AMF) et l'enseignement catholique. Il prévoit qu'on ne pourrait demander plus à une commune pour une école privée que pour une école publique. Concrètement, un maire devra payer pour



le privé s'il n'a pas d'école sur son territoire, si ses capacités d'accueil sont insuffisantes ou dans certains cas spécifiques.

Las, le président de l'association des maires ruraux ne veut pas se soumettre.

« *Si le préfet me pique 1 euro, je rends les clefs de la mairie le jour même* », menace M. Pelletier. « *Nous avons obtenu un compromis à l'arraché qui cantonne le risque, avec un parallélisme total entre le public et le privé, se défend le président de l'AMF et député (UMP) du Jura, Jacques Pélissard. Notre responsabilité, c'est de respecter la loi.* »

Les principaux syndicats d'enseignants du primaire veulent rencontrer les ministres de l'intérieur et de l'éducation pour leur demander de retirer l'article controversé. Pour sa part, le secrétariat général de l'enseignement catholique espère bien, à terme, que ses 300 000 élèves scolarisés en dehors de leur commune de résidence bénéficieront du forfait communal. Toutefois, soucieux de ne pas ranimer la guerre scolaire, il dit avancer « avec pragmatisme ». « *Nous demandons simplement la parité entre le privé et le public, mais nous ne réclamons pas une application brutale* », estime-t-on au secrétariat général.

Et de rappeler que l'article controversé de la loi de décentralisation procède d'un amendement introduit par Michel Charasse, laïque militant. Au nom de la défense du service public, le sénateur socialiste du Puy-de-Dôme avait cherché une parade à l'attitude de certains maires qui, n'ayant pas d'école sur leur commune, incitaient leurs administrés à inscrire leurs enfants dans l'école privée de la commune voisine – pour ne rien avoir à payer – plutôt que dans l'école publique.

MARTINE LARONCHE.
Source : « Le Monde ».

A SOULITRÉ, LA MAIRIE REFUSE DE PAYER LA NOTE

LE MANS - CORRESPONDANT

« *Aujourd'hui, on nous demande de payer pour l'école catholique.*

Demain, ce sera pour quelle

autre religion ? », s'indigne Didier Fouché, maire de Soultré (Sarthe), un village de 580 habitants situé à l'est du Mans. « *La République est laïque. Elle ne nous impose qu'une chose : financer l'école publique. Si les parents décident d'envoyer leurs enfants dans le privé, qu'ils assument.* »

Conducteur de train à la SNCF, l'élus, sans étiquette mais proche du Parti des travailleurs (PT), n'en démord pas : il ne réglera pas les 11 000 euros que lui réclame le maire de la commune voisine de Montfort-le-Gesnois, dont l'école privée accueille seize enfants de Soultré.

La mauvaise nouvelle est arrivée par la poste, le 4 février. Au titre de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, les onze maires du canton



sont appelés à régler 40 000 euros de participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Adélaïde. La facture oscille entre 423 euros et 12 700 euros, selon les communes.

Chacune devra payer au prorata du nombre de ses écoliers scolarisés au sein de l'école privée. « *Du jour au lendemain on me réclame l'équivalent de la moitié de nos dépenses annuelles de voirie*, grince M. Fouché. *Cela représente le tiers de notre budget scolaire. Nous avons pourtant déjà tout ce qu'il faut en matière d'écoles.* »

Avec deux autres villages, Soultré a monté un Syndicat intercommunal à caractère scolaire (Sivos). Au total, 170 enfants, dont 57 Soultréens, sont scolarisés dans sept classes réparties dans les trois villes. Particularité de la commune de M. Fouché : elle possède deux

(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

écoles maternelles. La petite section et la moyenne section sont séparées par une centaine de mètres. « *En trois ans, nous avons rénové les dortoirs, les classes, note l'élue. Nous sommes cités en exemple, des maires viennent jeter un coup d'œil à nos écoles.* » Chemise à carreaux et cheveux en bataille, Didier Fouché râle contre « *l'incessant exercice d'équilibrisme budgétaire* » qui lui est imposé. « *Payer pour le privé, c'est risquer de diminuer la qualité de nos écoles,* déclare le maire. *On a créé un accueil périscolaire qui ouvre dès 7 h 30 et ferme à 19 heures. Si l'argent venait à manquer, les parents devront récupérer leurs enfants à la sortie de l'école, à 16 h 30.* »

les jeunes couples qu'a une condition : disposer d'une école attractive, qui les retiendra de fuir vers des centres urbains. « *Soultré compte encore un bar-épicerie, seize petites entreprises et cinq agriculteurs* », se félicite le maire, qui a lancé une pétition qui aurait déjà rassemblé deux cents signatures. « *Nous ne paierons pas,* répète-t-il à l'envi. *L'Église et l'État ne sont-ils pas séparés depuis 1905 ?* »

IGOR BONNET.

Source : « Le Monde ».

CALENDRIER 2006/2007 DES VACANCES SCOLAIRES

(pour la zone C, dont dépend Chanteloup-en-Brie)

VACANCES	Du (après la classe)	Au (le matin)
Toussaint	Mercredi 25 octobre	Lundi 6 novembre
Noël	Samedi 23 décembre	Lundi 8 janvier
Hiver	Samedi 17 février	Lundi 5 mars
Printemps	Samedi 7 avril	Lundi 23 avril
Été	Mercredi 4 juillet	Mardi 4 septembre

Les mercredis libérés où les élèves n'auront pas classe sont :
2006 : 11 octobre, 14 novembre, 6 décembre.
2007 : 17 janvier, 7 février, 14 mars, 4 avril, 2 et 16 mai, 6 et 20 juin.

CONCOURS DE POÉSIE

Comité Inter Groupama SA et Logistique

CONCOURS de POÉSIE 2^{ème} PRIX

Catégorie des 6 - 7 ans

*Le Jury décerne ce prix à Maxime Desplanque,
pour son poème "Les loups à Chanteloup"
et lui adresse ses plus sincères félicitations.
Nous espérons que vous continuerez à exercer vos talents
pour notre plus grand plaisir.*

Paris, le 7 Juin 2006

Le Président du Jury

Jean-Luc GAILLARD

LES LOUPS A CHANTELOUP

Hier, à CHANTELOUP,
Il y avait des loups,
Ils étaient tout doux,

Aujourd'hui, il n'y a plus de loups,
Mais des maisons,

Et, les enfants croient
toujours aux loups,
A CHANTELOUP,

Toutes les saisons.

C'est pour cela
que je suis CHANTELOUPIEN.

Maxime Desplanque.

RAPPEL
SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Respecte bien le panneau de STOP



Regarde à gauche, à droite puis de nouveau à gauche avant de traverser la rue.



Ne cours pas en traversant la chaussée.



Je vais à l'école en toute sécurité à pied ou à vélo, avec un adulte, seul ou en groupe.



Art et patrimoine conjugués !

Les journées du patrimoine ont vu consacrée la réhabilitation du vaste domaine de Rentilly par la communauté de communes Marne-et-Gondoire. Des bois, jardins et bâtiments « rendus à la population » via une transmutation des lieux en Parc culturel !



« Le 20 septembre 2003, nous inaugurons l'aménagement du parc à l'anglaise (17 hectares ouverts au public) ainsi que la réhabilitation du petit château, siège de Marne-et-Gondoire. Le 29 septembre 2004, nous inaugurons le réaménagement de la Vallée de la Brosse qui chemine au pied de ce domaine.

Le 18 septembre 2005, nous inaugurons la réhabilitation de la forêt du parc ; 15 nouveaux hectares ouverts public. Le 15 septembre 2007, nous inaugurerons l'aménagement de la dernière partie autour de la perspective à la française, permettant d'ouvrir la totalité des 54 hectares du parc au public... »

A l'occasion de l'inauguration de la réhabilitation des communs du domaine, ce 16 septembre 2006, Michel

Chartier, président de la communauté d'agglomération, a donné quelques explications sur la naissance du « Parc culturel de Rentilly. »

« Depuis la création de notre communauté d'agglomération, nous avons souhaité, nous avons voulu avec détermination, offrir à tous les habitants de notre territoire un libre accès à ce parc afin d'effacer à tout jamais les grossières erreurs du passé !.. Il nous a semblé nécessaire et indispensable de donner un sens, une âme, une vie à ce domaine. L'expression, l'animation, la diffusion et la création artistique nous ont apparu correspondre « coller » à ce lieu. »

Une démarche qui fut lancée via le festival « Prin'temps de Paroles, » lequel connut immédiatement le succès tant auprès du public que des artistes.

Désormais, les habitants de la région vont pouvoir découvrir et profiter d'une orangerie transformée en centre de ressources documentaires, la salle des trophées et les bains turcs en centre d'art et les écuries en espace dédié au spectacle vivant.

« Que le promeneur puisse consulter de magnifiques ouvrages sur l'art, qu'il puisse déambuler autour d'œuvres contemporaines, qu'il puisse découvrir quelques musiciens jouant sous un arbre, ou un concert dans la salle de spectacle, alors notre objectif sera atteint. Il le sera d'autant plus si ce lieu, ces espaces servent de centre de ressources pour les écoles, les collèges, les lycées et les centres culturels de notre territoire !.. »

Vincent Éblé, président du Conseil général de Seine-et-Marne, précisa que le département soutiendra financièrement l'accueil en résidence de compagnies. Jean-Paul Huchon, président de la région Ile-de-France, rappela pour sa part la vocation du Conseil régional à soutenir l'art contemporain, ainsi qu'à protéger l'environnement et le patrimoine. « Ici, tout ceci est réuni ! »

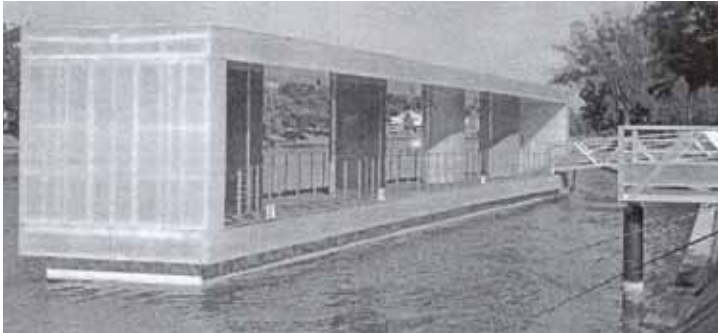
Source : « La Marne ».

PARC CULTUREL DE RENTILLY



UN QUAI POUR LES PLAISANCIERS !

Vendredi 29 septembre dernier, sur les bords de Marne se déroulait l'inauguration de la halte fluviale. Les plaisanciers pouvaient dès lors débarquer directement en plein centre-ville...



Depuis peu, les personnes qui passaient à côté des bords de Marne pouvaient constater un aménagement du quai aux lignes assez futuristes.

Ce n'est pas un décor sorti tout droit d'un film de science fiction, mais plutôt un ouvrage architectural concrétisé par l'architecte Franck Zonca. Pour lui, « faire évoluer l'architecture fluviale est une priorité. Les pontons traditionnels étaient simplement faits pour accueillir les bateaux, aujourd'hui ils sont devenus des vrais supports architecturaux. » Outre l'aspect esthétique, la halte fluviale a un but bien précis, celui d'accueillir des plaisanciers.

Deux types de bateaux péniches pourront désormais s'accoster en même temps : côté quai, une péniche animation pour des spectacles et côté rivière une péniche à passagers. « Cette halte est une nouvelle porte ouverte sur le territoire de Marne-et-Gondoire au cœur des communes de Lagny-sur-Marne, Pomponne et Thorigny-sur-Marne », comme le précise Michel Chartier, président de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. « Elle est idéalement positionnée car elle est à une demi-journée de bateau du port en aval de Nogent et à une demi-journée de bateau du port en amont de Meaux, confirmant ainsi le positionnement de Marne-et-Gondoire comme acteur de développement de l'est parisien. »



Pour développer le tourisme fluvial, les membres de Marne-et-Gondoire sont également à l'initiative d'une maison fluviale (en place depuis trois ans) qui jouera le rôle de capitainerie et d'un ponton de plaisance pouvant accueillir huit bateaux de passage. Même si ce ponton n'a pas encore été officialisé, cent quarante bateaux ont déjà été enregistrés.

L'inauguration s'est déroulée vendredi soir sous un temps quelque peu capricieux. Malgré le temps gris et pluvieux, bon nombre de personnes avaient fait le déplacement et certains gardaient un certain sens de l'humour en déclarant que ce n'était pas une halte fluviale mais plutôt une halte pluviale. La plupart des élus locaux étaient présents pour célébrer ce nouvel embarcadère.

Après un bref tour de bateau (au sens propre comme au figuré), les personnes présentes pour l'occasion ont simplement traversé la péniche en passant par le nouveau quai, les acteurs locaux ont inauguré cette nouvelle halte qui sans aucun doute accueillera des plaisanciers de tout Marne-et-Gondoire et pourquoi pas de toute l'Île-de-France.

Céline Manceaux.
Source : « la Marne ».

JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART du 19 au 22 octobre 2006

A l'occasion de la 3^e édition des Journées des Métiers d'Art qui ont lieu du 19 au 22 octobre 2006, 25 professionnels implantés sur Marne et Gondoire vous ouvrent leur atelier...

A l'initiative du Ministère des PME, du Commerce et de l'Artisanat et des Professions libérales, ce rendez-vous national met à l'honneur la richesse et la diversité des Métiers d'Art.

Cette année, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en partenariat avec les professionnels du territoire, sont heureux de vous faire découvrir les richesses et les ressources présents sur notre territoire.

25 professionnels vous ouvrent leur atelier, pendant ces 4 jours, pour vous faire découvrir leur métier, leur savoir faire et leur création.

Pour toute information, www.marneetgondaire.fr ou contactez :
La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire

01 60 35 43 55

L'Office du Tourisme de Marne-et-Gondoire

01 64 02 15 15

EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN "ETRANGES MÉCANIQUES" depuis le 16 septembre jusqu'au 17 décembre 2006

Exposition du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) d'Île de France depuis le 16 septembre jusqu'au 17 décembre 2006 dans le tout nouveau centre culturel de Rentilly.



PARC CULTUREL DE RENTILLY

1 rue de l'étang - Domaine de Rentilly Bussy-Saint-Martin - BP 29

77607 Marne-la-Vallée Cédex 3

Tél. : 01 60 35 43 50 /

Fax : 01 60 35 43 63

Mail : accueil@marneetgondaire.fr

www.marneetgondaire.fr

Journée du patrimoine à Chanteloup-en-Brie :

VISITE DES JARDINS DU « LOUVARD »

Quand les rêves deviennent réalité...



Combien de personnes sont passées devant les grilles du « Louvard » en rêvant, combien de voitures ont ralenti devant cette belle bâtisse du passé, ce nid de verdure, ce repère chargé d'art ?

Quel secret cache-t-il ? Quelles personnes ont habité ce lieu ?



Si l'on pouvait remonter le temps, lieu chargé d'ondes très positives, il y a des atmosphères soignant l'âme qui vous transportent. Je crois que « le Louvard » fait partie de ces lieux de sérénité.

Ces ondes ont rassemblé des gens de partage et une idée est née :

M^{me} et M. Couturier ont profité de l'opportunité de cette journée du Patrimoine pour offrir et ouvrir ce bel écrin. Le dimanche 17 septembre, les rêves sont devenus réalité. Une journée vers le beau, un jour de recueillement dans les allées de ce jardin si ombragé, sous un ciel bas, très calme et un gazon feutrant le pas. Se promener sur les traces de personnes qui ont tant médité sous les arbres bicentenaires, cela inspire les âmes des artistes. Quand M^{me} et M. Couturier ont ouvert les portes du jardin du « Louvard » (jardin qu'ils entretiennent avec amour et beaucoup de peine),

quelle émotion de voir autant de monde heureux, silencieux, émus (comme nous-même du reste).

Découvrir « le Louvard » accueilli par deux muses de l'art, M^{me} Bernadat (déléguée à la Culture) et notre charmante Cécile Benattar (historienne de l'Art), invitant les nombreuses personnes à entrer, leur offrant des dépliants explicatifs retraçant la vie et l'œuvre de Van Dongen au « Louvard ».

Les très nombreux visiteurs s'éparpillant autour du « Louvard », s'arrêtant sur le « Pique-Nique » et le « Pigeonnier » ; ces deux toiles avaient déjà fait la couverture de notre *Cantu Lupi*, en décembre 1975 (en noir et blanc car à l'époque je n'avais pas trouvé les reproductions couleurs).

En progressant dans les jardins, on a pu admirer les tableaux qui se trouvent dans les plus grands musées du monde. Chacun a pu se faire une idée sur la grande œuvre de Van Dongen. Aussi, autour de deux tables étaient présentés des journaux d'époque relatant les fêtes que pouvaient organiser Jasmy et Van Dongen ; fêtes étant l'occasion de vendre ou d'« accrocher » les collectionneurs.



Sur la grande table du milieu, les amateurs pouvaient feuilleter, admirer les livres épuisés, illustrés par Van Dongen. Ces livres placés sous vitrine étaient à la disposition de tous ceux qui voulaient les découvrir.

Faire partager sa passion et mettre à la disposition de son prochain, ce que l'on a eu beaucoup de mal à admirer soi-même, cela peut peut-être aussi s'appeler du « partage ».

L'œuvre de Van Dongen, peintures, dessins, illustrations..., la palette était large mais certainement incomplète, alors il faudra faire encore mieux la prochaine fois ! Ce qui me fait aimer l'œuvre et l'homme Van Dongen, c'est la simplicité qu'il a gardée toute sa vie. Il navigua dans le monde de l'argent pour simplement se passer des galeries de marchands de tableaux et garder sa



liberté. Il ne faisait pas partie de l'école des arts « méningés » !

Merci encore pour cette belle journée de partage (quel rêve !) à M^{me} et M. Couturier et leur « Louvard », à Cécile Benattar et le service communal de la Culture et aux amis visiteurs.

Pierre Le Gallic.



Bien caché à l'orée du bois de Chigny, « le Louvard » est une charmante propriété briarde où Kess Van Dongen, l'un des grands peintres du XX^e siècle a vécu de 1921 à 1927. Ces journées du patrimoine ont permis, grâce au service culturel de la mairie de Chanteloup et à un passionné de Van Dongen, M. Le Gallic, de découvrir dans le parc du Louvard des œuvres du maître : le jardin de l'artiste en 1925, « La femme aux rosiers », « Le retour à la terre », « Le pique-nique au Louvard »,

VISITE DU LOUVARD

célèbre tableau réalisé en 1924. Ce tableau est intéressant car il présente l'ensemble de la maison du « Louvard » ainsi que le pigeonnier au fond de la composition, l'artiste reste fidèle quant à la représentation de l'architecture. De nombreuses biographies et livres rares étaient présentés.



L'atmosphère était feutrée, reposante et joyeuse.

Le soleil parfois voilé enveloppait le jardin d'une douceur agréable et d'une lumieie tamisée apaisante.

Nous remercions les propriétaires de ce



lieu historique d'avoir eu l'obligeance et l'amabilité de le partager pendant quelques heures et de le faire découvrir à de très nombreux visiteurs qui pour certains n'en soupçonnaient même pas l'existence.

Un grand merci aussi à M. et M^{me} Le Gallic qui ont partagé leurs trésors et leur savoir.

Merci à tous ceux qui se sont donné de la peine pour nous offrir cet intéressant moment de plaisir.

Martine Bernadat,
Déléguée aux affaires culturelles.



MAIS QUE FONT LES CHANTELOUPIENS LE SAMEDI SOIR ?

Le 23 septembre à 20 h 30 dans la salle Van-Dongen, tout



était prêt : les tables garnies de petits gâteaux et de rafraîchissements, la sono, le DJ, des professeurs de l'association de Bussy-Saint-Georges. Pour vous donner un cours de salsa et de rock... enfin de quoi passer une très agréable soirée dansante pour seulement 10 €. Les fonds récoltés étaient entièrement reversés au profit de l'association VAINCRE LA MUCO-

VISCIDOSE à l'occasion des virades de l'espoir. Tout ça pour faire une bonne action en faisant la fête. Mais la salle est restée quasiment vide !

Au mois de juin, un super concert rock a eu lieu aussi dans la salle Van-Dongen et très peu de Chanteloupiens s'étaient déplacés...

A force d'être déçus, le peu de bénévoles dynamiques qui organisent encore des anima-

tions intéressantes ont se fatiguer et Chanteloup ne sera plus qu'un « village dortoir » ou « d'endormis » sous la domination des écrans plasma !

Un magnifique Salon du livre aura lieu les 18 et 19 novembre 2006 ainsi qu'un marché de Noël les 16 et 17 décembre 2006.

Nous comptons sur vous !

Martine Bernadat,
Déléguée aux affaires culturelles.

Concours départemental des villages illuminés en Seine-et-Marne



L'automne vient d'arriver et bientôt l'atmosphère de Noël se fera sentir.

Un grand concours est organisé par le Conseil général de Seine-et-Marne pour mettre Noël au cœur de tous les passants : décorez vos jardins, vos fenêtres visibles de la rue afin qu'ils brillent de tous leurs feux, de mille couleurs.

AGENDA DU SERVICE CULTUREL



SALON DU LIVRE
18 et 19 novembre 2006

PETITS ET GRANDS SONT INVITES !

PROFITEZ-EN POUR FAIRE VOS ACHATS DE NOËL !

Marché de Noël
16 et 17 décembre 2006



ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE A CHANTELOUP-EN-BRIE LES 12 ET 19 NOVEMBRE 2006 POUR L'ÉLECTION DE SIX CONSEILLERS MUNICIPAUX

RAPPEL

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS 2007

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui ont changé de domicile et celles qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars 2006 et le 28 février 2007, sont invitées à se présenter en mairie dès maintenant et au plus tard le samedi 30 décembre 2006 de 9 h 30 à 12 heures.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Seuls les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars 2006 et la veille du premier tour de scrutin (11 novembre 2006) peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune, en inscription judiciaire, avant le 2 novembre 2006.

Documents à fournir :

- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation d'hébergement pour les jeunes domiciliés chez leurs parents,
- justificatif de domicile au nom du jeune.

Voter
Est
un devoir !



S'inscrire
sur les listes
Electorales
est obligatoire !



14^E RENCONTRES POUR L'EMPLOI

Le 19 octobre 2006 de 13 heures à 19 h 30
au Centrex de Lognes

Plus de 1000 offres d'emploi à pourvoir

<http://www.rencontres-emploi.com>

CONTENEUR DE COLLECTE DE VÊTEMENTS



Depuis le 1^{er} février 2004, l'activité menée par les missionnaires du Cœur a fusionné avec celle de l'entreprise EDG Plus en lui confiant ses employés et ses conteneurs de collecte de vêtements.

L'année dernière, notre entreprise a voulu renforcer sa politique qualité par la mise en place d'un label éthique **Recyclaid**, et à travers celui-ci, elle s'est engagée dans une démarche active en faveur du développement durable.

Grâce à votre geste vous avez permis de collecter **3970 kg**, en 2005, ce qui a également aidé votre commune à faire des économies de gestion des déchets de **797,97 euros***.

* Coût = 0,201 euros/kg (selon le Rapport sur l'élimination des déchets à Paris).

LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE



Service public à statut militaire composé de 100 000 hommes et femmes, la gendarmerie nationale prévient, enquête et porte secours chaque jour, en tous lieux et au profit de tous. Informations complémentaires sur le recrutement par courrier au :

**Centre d'Information
et de recrutement :**

**121, boulevard Diderot
75012 PARIS**

**Par téléphone
au 01-53-17-32-10**

ou par e-mail cirg@wanadoo.fr

<http://www.defense.gouv.fr/sites/gendarmerie/>



UNE SIXIÈME SAISON DE CONFÉRENCES ET DE COURS D'INFORMATIQUE

Il y a quatre ans, l'Université de Marne-la-Vallée a ouvert son savoir à un public plus large en créant une université pour tous : « Marne-la-Vallée à tout âge ».

Souhaitant faire partager à la population locale les savoirs et savoir-faire de l'Université, « Marne-la-Vallée à tout âge » propose cette année 10 cycles d'informatique le samedi matin et 8 cycles thématiques de 20 conférences, le samedi après-midi.

**Contact service des enseignements
de l'UMLV 01-60-95-70-86**

ASSISTANTE SOCIALE



M^{me} Marlène MARTINS
tient une permanence
le 2^e jeudi du mois
sur rendez-vous
à la mairie
de Chanteloup-en-Brie.

Le rendez-vous est à prendre
auprès de M^{me} AMBRUZ
au 01-64-12-43-67.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

A LAGNY-SUR-MARNE
M. BARRÈRE
Sur rendez-vous MAIRIE ANNEXE
6, place de la Fontaine
77400 Lagny-sur-Marne
Tous les lundis du mois
De 14 heures à 18 heures
Tél. : 01-64-12-74-00.

DEVENEZ AUDIOLECTEURS



BIBLIOTHEQUE SONORE
DE MEAUX
de L'Association des Donneurs
de Voix pour AVEUGLES
et MALVOYANTS

LA BIBLIOTHEQUE SONORE DE MEAUX,
BP 52 - 77103 -MEAUX Cedex.
Tél. : 01 64 33 02 64.

Association de Soins et Services A Domicile

Notre association veut permettre à toutes personnes qui le désirent de continuer à vivre chez elles, malades, fragilisées, ou handicapées, en leur apportant toutes formes d'aide et de services, et cela dans le respect notamment de la charte des droits et libertés de la personne aidée.

Pour remplir ses différentes missions, l'association a créée et gère 7jrs/7jrs les services suivants, avec pour objectif commun : éviter un séjour en maison de santé, faciliter le retour au domicile après une hospitalisation, assurer une présence régulière auprès des usagers, retarder le placement en maison de retraite.

- **Service PRESTATAIRE** : Personnel intervenant : Agents à domicile – Auxiliaires de vie sociale

* Fonctions : Entretien du domicile, courses, préparation des repas, aide à la toilette et à l'habillage, aide aux démarches administratives, accompagnement divers, écoute et veille au confort moral et physique.

* Prise en charge financière : participation des usagers calculée en fonction des ressources et après déduction des aides obtenues auprès des organismes sociaux (conseil général, caisses de retraites et autres)

- **Service SOINS (SSIAD)** : Personnel intervenant : Infirmières, Aides soignants

* Fonctions : Soins d'hygiène générale, soins infirmiers, aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, lever, coucher, prise de médicaments, surveillance des constantes et de la prise des traitements.

* Prise en charge : toutes personnes âgées de 60 ans et plus, sur prescription médicale. Prise en charge financière à 100 % par les caisses primaires d'assurance maladie.

- **Service MANDATAIRE** : Personnel intervenant : Employée de maison, Assis-

tant de vie, Garde malade, Garde d'enfants, Soutien scolaire (jusqu'au CM2), Homme toutes mains.

Fonctions : entretien du logement, courses, préparation des repas, aide à la toilette et à l'habillage, lever, coucher, compagnie, garde jour et nuit, garde d'enfant et sorties scolaires, petit bricolage, jardinage.

* Prise en charge : ce service est proposé à toutes personnes, quelque soit son âge pour l'assister dans son rôle d'employeur de personnel de maison, notamment :

- recherche et sélection de personnel compétent
- mise en relation avec ce personnel et rédaction du contrat de travail
- démarches administratives : déclaration initiale, demande d'exonération éventuelle des charges sociales et des bordereaux périodiques à l'URSSAF, ASSEDIC et autres organismes.
- gestion de la paie : rédaction des bulletins de salaire.

Pour les services Prestataire et Mandataire, les usagers peuvent bénéficier de la déduction fiscale, soit 50% de la dépense engagée.

L'association intervient sur le secteur de Chanteloup-en-Brie et bien d'autres communes.

La présente description de la mission de chacun des différents services est très succincte. N'hésitez pas à vous informer.

ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE (ASSAD)

de la Région de LAGNY
81, Rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél : 01.60.07.73.91
Fax : 01.60.07.10.46

Assad.pomponne@wanadoo.fr

Aide aux victimes d'infractions pénales et aide à l'accès au droit (AVIMEJ)

Vous propose :

- un accueil personnalisé ;
- une information sur vos droits (autorité parentale, séparation, contrats, successions, logement, déroulement de la procédure pénale, modes d'indemnisation...);
- l'aide à l'obtention d'un avocat selon vos ressources ;
- une orientation vers des services spécialisés ;
- un soutien psychologique.

Toutes les informations
sont confidentielles et gratuites

**ANTENNE CENTRALE
AVIMEJ, Palais de justice de Meaux**

Du lundi au vendredi
De 9 h 15 à 12 heures
et de 13 h 30 à 17 heures
sans RDV (bureau 33).
Tél. : 01.60.09.75.41.

**ANTENNE DE JUSTICE
SUR RDV**

Lagny-sur-Marne
6, place de la fontaine au 1^{er} étage
(au dessus de la brasserie *Le Furcy*)
Tous les mercredis
de 14 heures à 17 h 30
et les jeudis de 9 h 30 à 17 h 30
Pour tous renseignements ou pour
prendre rendez-vous.
Tél. : 01.64.12.74.00.



Venez nous rencontrer :

Le mardi et jeudi
de 18 heures à 20 heures
ou de samedi de 14 heures à 16 heures
Au parc des sports de Lagny-sur-Marne
sur la piste d'athlétisme.

Pour tous renseignements :

Site Internet :

<http://marnegondoire.athle.free.fr>

E-mail :

marnegondoire.athle@free.fr

Pascal CHRISMENT : 01 60 07 01 89

Olivier ARNOUX : 01 60 02 58 92

Port. : 06 14 59 68 05

Christophe CHAVANEL

08 73 64 30 59

Port. : 06 15 96 48 26

JOURS D'ENTRAÎNEMENT :

Piste d'Athlétisme
Parc des Sports de Lagny
(près de la Piscine)
2, avenue Jean Mermoz
77400 Lagny-sur-Marne



Association Sportive de Chanteloup-en-Brie

Vous n'avez pas pu venir au forum des associations...

Vous souhaitez pratiquer un sport ou faire pratiquer un sport à vos enfants.

IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE VOUS INSCRIRE

N'hésitez pas ! Venez assister ou faire un essai directement à une séance :

KARATE (dès 5 ans ½,)

Le mercredi entre 16 h 15 et 18 h 30 (salle Frison-Roche)
Le vendredi entre 17 h 45 et 20 heures (salle Frison-Roche)
ou contacter Élisabeth Arnoux
au 06 70 92 53 42.

MULTI-SPORTS ENFANT (de 4 à 11 ans)

Le mardi entre 16 h 30 et 17 h 30 (salle Frison-Roche)
Le jeudi entre 16 h 30 et 19 h 30 (salle Frison-Roche)
ou contacter Alain Roblot
au 01 64 30 67 21.

TENNIS

Le samedi (sur les cours) ou contacter Luc Théault
au 01 64 30 05 79.



TENNIS DE TABLE « LOISIRS »

Le mercredi entre 21 heures et 22 h 30 (salle Frison-Roche)
Le dimanche entre 9 h 30 et 12 h 30 (salle Frison-Roche)
Ou contacter Jérôme Brouillard
au 01 60 07 53 34.



RANDONNÉE PEDESTRE

Claude Massart
au 01 64 02 24 87.

Possibilité de prise en charge de l'enfant à la sortie de l'école ou au centre de loisirs pour l'accompagner sur le lieu de l'activité.

Le sport est un plaisir, faites-en...

L'équipe de l'ASC.



En ce dernier week-end de septembre à eu lieu à Chanteloup-en-Brie notre IV^e édition du Kit Car. Certains se demandent ce qui se cache derrière ce nom barbare et surtout anglophone. Pour ceux qui sont venus voir à la salle des fêtes, la réponse est peut-être évidente. Eh oui ! Cette année des maquettistes allemands se sont déplacés, des Belges de plus en plus nombreux, un Italien fidèle et un Suisse. Pourquoi un tel engouement pour notre événements ? Tout simplement, nous sommes les seuls en France et peut-être, d'après certains, en Europe à proposer une expo uniquement consacrée à l'automobile sous toutes ces formes et tous ces passionnés aiment à se rencontrer et échanger durant un week-end sur leur loisir préféré. Bien sûr, d'une telle expo nous espérons toujours que naîtra une vocation parmi nos visiteurs où une petite flamme se ravive et nous ramène quelques personnes désireuses de nous rejoindre au sein du club. Pour se faire nous vous rappelons que nos réunions ont lieu à la Maison Cartier-Bresson tous

KIT CAR SHOW 4

les premier et troisième samedis de chaque mois de 14 heures à 18 h 30.

Nous n'oublions pas de remercier ici tous nos partenaires.

La mairie et le foyer rural pour les finances, notre ami Luc Théault et son coup de main spontané et Petra Barault notre traductrice bénévole et disponible pendant ces deux jours afin d'assurer un agréable accueil à nos exposants germaniques.

Un grand merci à vous et à tous ceux qui n'ont pas été cités.

Nous n'oublierons pas non plus nos visiteurs en espérant les voir plus nombreux lors des prochaines éditions grâce au bouche-à-oreille.

Vive le Kit Car Show 5 en 2008 !

Roger Leiser,

Président du Chanteloup Maquette Club.

SALON DE L'AUTO

Chanteloup est devenu, l'espace du week-end, la capitale européenne de la maquette automobile à l'initiative de CMC. Ce 4^e Kit Show Car a réuni plus de quarante exposants venus des quatre coins de l'hexagone, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse ! Soit le must des clubs de maquettes européennes spécialisés dans l'automobile personnalisée, les américaines (rods, custom, low rider, muscle de machine, stock et racine) les japonaises et européennes avec tuning. Cette exposition, devenue une référence sur le plan européen a, pour cette édition, renoué avec le succès. Même à échelle réduite cela roule bien à Chanteloup-en-Brie.



J. Besnier

Source : « La Marne ».

« TOUT SIMPLEMENT » LA SIMPLICITÉ VOLONTAIRE

L'association a été créée en décembre 2003 par quelques personnes qui veulent diffuser et pratiquer la **simplicité volontaire**.

La Simplicité Volontaire consiste à simplifier son mode de vie pour améliorer sa qualité de vie et pour permettre le respect de la Terre et de tous ses habitants.

C'est un choix conscient qui vise à se libérer du temps et de l'espace pour vivre dans la sobriété matérielle et l'harmonie relationnelle.

Cette sobriété heureuse répond à des motivations diverses qui se complètent :

- promouvoir par nos **choix de consommation ou de non consommation** un modèle économique respectueux des personnes et de tout ce qui vit sur la Terre

- développer la **solidarité et le partage**,
- prendre du temps pour vivre nos passions et nos relations,
- quitter le schéma du "avoir plus" pour aller vers le "**vivre mieux**",
- sortir de la surconsommation, de l'endettement, de la précarité pour trouver un **équilibre financier acceptable**.

Au Québec, un réseau important de simplicité volontaire s'est constitué depuis 2000 : Réseau québécois de simplicité volontaire www.simplicitevolontaire.org

Les actions actuelles de l'association « Tout simplement »

Le covoiturage

A chaque fois que cela est possible, privilégier le Covoiturage, les transports en commun, le vélo, la marche à pied...

gier le Covoiturage, les transports en commun, le vélo, la marche à pied...

Avec les élus de 6 communes autour de Chevry Cossigny l'association « Tout simplement » met en place un covoiturage de proximité, plus particulièrement avec des « points stop ».

Site de covoiturage recommandé : ecotrajet.com

Le refus des sacs en plastique

Nous utilisons tous les jours des milliers de sacs en plastique que nous jetons après avoir fait nos courses. Évitions les emballages excessifs et les suremballages. Faisons nos courses avec un panier ou des sacs réutilisables.

Avec l'association « Tout simplement », chaque dernier vendredi de chaque mois, fabriquons notre propre sac pour faire nos courses.

Le compost

Le compostage est une technique qui permet de recycler et de valoriser les déchets organiques (épluchures, déchets biodégradables, tonte de pelouse...) au lieu de les jeter à la poubelle. Le compost est une excellente fumure biologique pour vos plantes ou pour votre jardin.

L'association dispose d'un broyeur à végétaux, disponible pour tous les adhérents, afin de transformer les tailles de haies d'arbustes en produit compostable.

Quelques questions :

Pourquoi créer cette association ?

Parce que nous pensons qu' à plusieurs il est plus facile de prendre conscience de

nos modes de fonctionnement, d'y réfléchir, de s'encourager et de changer nos habitudes.

N'est-ce pas un projet complètement utopique ?

Cela peut paraître utopique, mais ce qui existe aujourd'hui est le résultat de la démarche de chacun ; nous pensons que nous avons chacun le pouvoir de faire bouger les choses : c'est à chacun de nous d'agir à son niveau et à sa mesure.

Est-ce un retour en arrière ?

Non, la simplicité volontaire c'est simplement prendre conscience que les biens de consommation que nous utilisons tous les jours ne font pas forcément partie des éléments vitaux.

Certains biens de consommation ne nous sont pas vraiment indispensables, et d'autres, nous pouvons les utiliser d'une façon plus conviviale ou plus mesurée.

A chacun d'adopter le mode de vie qui lui convient, en conscience.

Existe-t-il d'autres groupes France ?

Oui :

Association « Fête-le vous-même »

4 rue Bodin Lyon (69)

[simplicite@no-log.org](mailto:simplicit@no-log.org)

« Vers la simplicité »

04 67 11 28 12 Béziers (34)

Pour nous contacter :

Thérèse et Marc Evin : 01 64 05 69 79

Chevry Cossigny (77)

André Housé : 01 64 65 02 17

Saints (77)

Sophie Huyen : 01 64 40 36 35

Ozoir-la-Ferrière (77)

www.tout.simplement@tiscali.fr

Françoise Massart.

Pour garder...

A chaque parution, l'association tout simplement vous fera part d'un petit conseil ou d'une expérience pour respecter notre environnement.

Chaque article s'intitulera « pour garder les feuilles vertes ».

Voici le premier d'entre eux :

Habituellement, je jette à la poubelle les publicités que je reçois dans ma boîte aux lettres.



Ce sont aujourd'hui un million de tonnes de courrier et prospectus, soit 10 millions d'arbres, 15 milliards de litres d'eau et autant de kilowattheures nécessaires à leur fabrication qui vont à la poubelle.

Aujourd'hui, je mets une étiquette sur ma boîte à lettres « pas de publicité merci ». Un accord avec La Poste évite toutes les pubs et je gagne du temps à trier mon courrier !

...les feuilles vertes !



LES AMIS DES FLEURS



Depuis le 31 juillet 2006 M. Jean-Claude Mathon, responsable de la sections LES AMIS DES FLEURS, a donné sa démission.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous manifester auprès de M. Jean-Claude Mathon.

Le poste est A pour voir !



J'AI FAIT UN RÊVE MERVEILLEUX...

Je me promenais dans un petit village où il faisait bon vivre.

Tout le monde avait le sourire. Tout le monde se côtoyait dans la bonne humeur.

« Bonjour, comment allez-vous ? »

Tout le monde se posait la question ! Vous savez, ces petits mots qui font plaisir et qui ne coûtent rien.

Tout le monde garait son automobile au bon endroit, plus de voiture garée sur le bateau du voisin.

Pas de voiture garée sur la bande jaune interdisant le stationnement.

Pas de voiture garée dans la voie privée du lotissement d'à côté sous prétexte qu'il n'y a pas de place ailleurs.

Pas de voiture garée sur les trottoirs gênant ainsi la promenade des mamans avec poussettes et landaus.

Pas de vitesse supérieure à la limitation.

Pas d'autoradio avec un volume excessif.

Pas de trottoir sale, chaque propriétaire de « toutou » se promène avec de quoi réparer la catastrophe.

Pas de poubelle sortie le mauvais jour.

Pas de poubelle sortie trois jours avant le ramassage sous prétexte que c'est le départ en vacances.

Pas de tas de « monstres » avant les jours réglementaires.

Tous les jardins étaient propres, tout le monde passait la tondeuse, plantait de jolies fleurs, arrachait les mauvaises herbes, balayait son trottoir.

Pas de discorde avec son voisin.

Pas de mégot jeté sur la voie publique.

Pas de papier jeté dans les caniveaux.

Pas de crachats sur les trottoirs.

Pas de tags sur les murs.

Etc.

Il suffirait de presque rien pour que Chanteloup continue d'être ce petit village où il fait bon vivre !

Un peu de bonne volonté,

Un peu de civisme,

Un peu de respect de la réglementation et de la législation,

Un peu moins d'agressivité,

Un petit sourire avec un petit bonjour,

Un soupçon de courtoisie...

Et si on essayait ?

Éveline MERCIER.

BIENVENUE A NOS NOUVEAUX BOULANGERS



M^{me} et M. Diederichs sont en effet les nouveaux propriétaires de la boulangerie pâtisserie de Chanteloup-en-Brie.



C'est en famille qu'ils nous offrent leurs services : Jean-Marc, le père, à la pâtisserie, Jérémy, le fils, pour tout ce qui est boulangerie, enfin Sandy la fille et Nathalie la mère, pour l'accueil et le service.

C'est dans la bonne humeur qu'ils travaillent tous les jours de 7 heures à 13 heures et de 15 h 30 à 19 h 30 sauf le dimanche après-midi et le lundi.

M. Diederichs est pâtissier depuis

plus de 25 ans. Il a su transmettre sa passion à son fils et depuis plus d'une année il a entraîné toute sa famille dans son rêve. Après avoir tenu la boulangerie pâtisserie de Montfermeil, ils s'installent à Chanteloup-en-Brie et nous propose aujourd'hui différentes pièces montées, du pain directement sorti du four de la boutique, des pâtisseries avec la touche personnelle du chef, sandwiches, quiches, boissons, glaces, cafés...



Virginie Faveron,
Service communication.



NOUVEAU SERVICE CHEZ STEFF COIFFURE

Depuis début septembre, le salon Steff coiffure vous propose les services d'une esthéticienne diplômée d'Etat **sur rendez-vous les jeudis de 9 h 30 à 19 heures et les samedis de 9 heures à 18 h 30.**

Marie-Annie, l'esthéticienne qui prendra soin de vous, est originaire de la réunion. Après un parcours dans les laboratoires d'analyse médicale, c'est à 45 ans qu'elle décide de revenir à son rêve d'adolescente. Elle obtient le CAP d'esthéticienne, se spécialise dans le soin du corps pour afin ouvrir son propre salon « Perle Océane » à son domicile et aujourd'hui tenir cette permanence à Chanteloup-en-Brie.

Elle vous propose des soins personnalisés et relaxants : visage et corps, beauté des



mains et des pieds, épilation. Pour connaître les différents tarifs (exemple soins du visage jeune à 24 €) et prendre rendez-vous contacter Marie-Annie au 01-64-63-69-13.

Le salon de coiffure vous propose aussi :

- des coupes mixtes
- des séances d'UV à 6 € la séance et 45 € les 10 séances sur rendez-vous.



Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et 14 heures à 19 heures
Le samedi de 9 heures à 18 h 30.
Tél. : 01-64-02-98-80.

Les coiffeuses sont là pour prendre soin de vos chevelures :



- Audrey, remplaçante de Marie actuellement en congés parental,
- Johanne, gérante, en attendant le retour de Stéphanie pour laquelle la rédaction adresse une pensée chaleureuse.

Virginie Faveron,
Service communication.

RÉOUVERTURE DU « RELAIS DE FONTENELLE »



Le « Relais de Fontenelle » vient de réouvrir ses portes grâce à la détermination de deux jeunes frères, Philippe et Pascal Cerda.

Depuis leur plus tendre enfance, c'est au rythme des casseroles et des cuillères qu'ils ont grandi. Leur père, actuellement propriétaire du restaurant/chambres d'hôtes le « Château de Faveyrolles » à Pierrelatte, dans la Drôme, leur a permis de mettre la main à la « pâte » dans la pizzeria familiale, « Pizza Guido », dans l'Yonne. Petit à petit, ils ont su prendre leur envol en tenant une crêperie à Noisiel puis en s'installant à Ozoir-la-Ferrière où ils ont tenu le restaurant du centre hippique et apporté leur aide à la relance de « l'Arrosoir ».



Aujourd'hui, c'est à Chanteloup-en-Brie qu'ils sont heureux de reprendre le « Relais de Fontenelle » afin de nous offrir une gastronomie tant régionale que diverse.

Une cinquantaine de couverts peuvent être servis grâce à quelques travaux et à l'ouverture d'une deuxième salle.

Chaque plat est concocté actuellement par Pascal en attendant la venue du nouveau cuisinier.



Ses spécialités : les moules, la Mouclade et la Tartiflette.



Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, l'établissement vous propose :

- Plats à la carte,
- Plat du jour à 8,50 €,
- Entrée + plat ou plat + dessert à 10,50 €,
- Entrée + plat + dessert à 17 €.

Un nouveau menu sera proposé tous les jours.

Horaires :

Le lundi de 11 h 45 à 14 heures
Et du mardi au samedi
de 11 h 45 à 14 heures et de 19 heures à 22 heures.
Fermé le dimanche et le lundi soir.

Il est préférable de réserver
au 06-25-40-26-56.

Des soirées à thème vous seront proposées dans les jours à venir (soirée moules-frites, paëlla...). Alors surveillez vos boîtes aux lettres.

Virginie Faveron,
Service communication.



AUTOMNE

Rappel : pour des raisons de sécurité et de propreté, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres dépassant de leur propriété et débordant sur la voie publique, y compris les cheminements piétonniers.

Attention aux accidents !

Au fur et à mesure que les trottoirs s'allongent, il est rappelé que les riverains de ces trottoirs sont tenus, conformément au Code civil et au Code des communes, de dégager la portion de trottoir au droit de leur résidence en cas de feuilles ou de neige. Faute de quoi, s'il arrivait un accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée.



HIVER

Les routes Seine-et-Marnaises



Neige ou verglas, l'État et le Conseil général de Seine-et-Marne se mobilisent pour surveiller le réseau, traiter les chaussées et vous garantir les meilleures conditions possibles de circulation. Cependant, pour votre sécurité et celle des autres, voici le rappel de quelques règles :

- ◆ **équipez-vous** : dès maintenant faites vérifier l'équipement de votre véhicule (état et pression des pneus, éclairage, freins, batterie, balais d'essuie-glaces, antigel) ;
- ◆ **s'il pleut**, allumez vos codes ;
- ◆ **en cas de brouillard**, allumez vos codes et feux de brouillard ;

◆ **par temps de neige**, allumez vos codes, envoyez de l'air chaud sur le pare-brise pour éviter le blocage des essuie-glaces et roulez lentement, sans à-coups.

Attention : le verglas, même salé, peut toujours surprendre. Au-dessous de - 8°C, le salage est inefficace.



ÉTAT CIVIL



**Nous leurs souhaitons
nos vœux de bonheur :**

Marine **FRANCHE** et Luis Miguel **FERREIRA**
le 19 mars 2006
Magali **JOUAN** et Sofiane **DAHMAN**
le 20 mai 2006



Ils nous ont quittés :

CAROLI Jeanne..... 12 avril 2006
PETITFRÈRE Jean..... 27 avril 2006
BRIATTE Angélique..... 29 avril 2006
SCHEMBA Louise..... 3 juin 2006
PASCARD Roger..... 21 juin 2006
DESNOT Lucienne..... 24 août 2006
RICHARD Jeanne..... 7 septembre 2006
SILLIÈRE Charlotte..... 16 septembre 2006
BOUTHORS Thérèse..... 27 septembre 2006



**Nous leurs souhaitons
la bienvenue :**

DE SOUSA Thomas..... 26 mars 2006
BAKIR Dany..... 17 avril 2006
BERENGUER Émilie..... 21 avril 2006
TACHILZIK Noé..... 7 avril 2006
BRETON Mathilde..... 2 mai 2006
TRAORÉ Salimata..... 3 mai 2006
LEROY Quentin..... 7 mai 2006
FIGUERAS-DI MAIO Marco..... 24 mai 2006
DELBOS Solène..... 18 juin 2006
VIEIRA Quentin..... 5 juillet 2006
DURAND Bastien..... 6 juillet 2006
VESVAL Loane..... 23 septembre 2006

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

**Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.**

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.
La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.
Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
Écoute santé : 0 800 150 160.
Sida info service : 0 800 840 800.
Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !



PHARMACIE

avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :
Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre

N° unique : 01-64-30-64-30



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère
01-60-94-25-25

CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère

TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
de colis et de recommandés,
vente de timbres...

Fermé le MARDI
60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09



LE RELAIS DE FONTENELLE

Restaurant

avenue de la Jonchère

06-25-40-26-56

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



STEFF COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants
Séances UV

NOUVEAU Esthéticienne

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

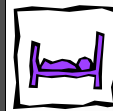


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

	Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
	Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
	Encombrants	18 décembre 2006	
	Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.
	Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ...

Horaires d'ouverture :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-TIBHAULT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	
Dimanche	9h00 - 13h00	

Fermeture les jours fériés

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et
du badge d'accès aux déchetteries

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire
le tri des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire :

CHELLES
zac de la Tuilerie
rue de la Briqueterie

CROISSY-BEAUBOURG
ZA Pariest
Rue des vieilles vignes

NOISIEL
parc d'activité de la Mare Blanche
14 bis rue de la Mare Blanche

SAINT-TIBHAULT-DES-VIGNES
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye

UN ETE FLEURI A CHANTELOUP-EN-BRIE

Durant la période estivale, les différents quartiers du village se sont parés de leur fleurissement d'été. Le personnel du service municipal des espaces verts ont apporté un soin particulier à l'entretien des nombreux massifs et

jardinières du village, notamment durant les périodes de forte chaleur qui ont marqué le mois de juillet. Cette année encore, leur savoir-faire a permis aux Chanteloupiens de



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi : 17 heures à 19 heures
 Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
 14 heures à 17 heures
 Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
 Samedi (uniquement l'état-civil) :
 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
 Comptabilité : 01-64-12-74-51
 Service culturel : 01-64-12-74-54
 Périscolaire : 01-64-12-74-57
 Cabinet du Maire
 et urbanisme : 01-64-12-74-52
 Webmaster : 01-60-31-05-91
 Fax : 01-64-12-74-55

Email :
mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

C
A
N
T
U
L
U
P
I

**BULLETIN COMMUNAL
 D'INFORMATION
 ET DE LIAISON**
 (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
 Gérard Willaume.

Comité de rédaction et conception :
 Pierrette Munier, Maryse Théault,
 Marcel Oulés, Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
 Virginie Faveron
 Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser

Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr